

# La Vision des Ordres Religieux-Militaires par les Chrétiens Orientaux (Arméniens et Syriques) au Moyen Age (du début du XIIe siècle au début du XIVE siècle)

Marie-Anna Chevalier

Université Paul Valéry – Montpellier III

La précocité de la présence des ordres militaires, particulièrement des deux premiers d'entre eux – le Temple et l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem – dans la principauté d'Antioche, la principauté arménienne de Cilicie et le comté d'Edesse a favorisé les contacts entre leurs membres et les chrétiens orientaux. L'Arménie cilicienne, voisine des Etats latins d'Orient, était, dans une certaine mesure dans la sphère d'influence de ces Etats. Elle adopta certaines de leurs pratiques, mit en place une organisation féodale, se dota d'une chancellerie latine, et fit siens certains titres francs donnés aux officiers – tels que ceux de maréchal ou de connétable. La plupart de ces transformations semblent avoir été effectuées pendant le règne de Lewon Ier.<sup>1</sup> Les *Assises d'Antioche*, traduites en arménien par le connétable Sembat avant 1266,<sup>2</sup> étaient également utilisées dans le royaume. Malgré ces modifications majeures, la cour arménienne conserva son identité et ses caractères propres. L'ordre teutonique, parrainé par les empereurs germaniques, fut particulièrement bien accepté en Arménie, Lewon Ier ayant reçu une couronne royale de l'empereur par l'intermédiaire de l'archevêque Conrad de Mayence.<sup>3</sup> Les autres ordres militaires n'entrent pas dans le cadre de notre étude, bien que leur histoire, particulièrement celle de Saint-Lazare, soit loin d'être dénuée d'intérêt. Nous possédons un large éventail de sources chrétiennes orientales, dont les auteurs, pour quelques uns d'entre eux, ont témoigné un certain intérêt à l'égard ces congrégations. Nous disposons de chroniques et de chronographies, d'histoires, de tables chronologiques, de colophons,<sup>4</sup> d'ouvrages liturgiques, d'écrits sur l'Eglise

---

<sup>1</sup> Victor Langlois, *Le Trésor des Chartes d'Arménie ou Cartulaire de la chancellerie royale des Roupéniens* (Venise, 1863), pp. 19, 30–31, 40–52, et Claude Mutafian, *Le royaume arménien de Cilicie, XIIe–XIVe siècle* (Paris, 1993, 2001), p. 45. Lewon (1150–1219), de la dynastie des Roubéniens, fut prince d'Arménie cilicienne de 1187 à 1198, et devint le premier roi de ce pays en janvier 1198. Il régna jusqu'à sa mort, en 1219.

<sup>2</sup> *Assises d'Antioche*, éd. du texte et trad. par Léonce Alichan (Venise-Saint-Lazare, 1876). Sembat (1206/8–1275) était l'un des frères du roi d'Arménie Hét'oum Ier, il exerça la fonction de connétable du royaume.

<sup>3</sup> Conrad de Mayence était à la fois chancelier impérial et légat du pape. Lewon fit appel à ce personnage pour obtenir une couronne après la mort de l'empereur Henri VI.

<sup>4</sup> Les colophons sont des annotations que les copistes, les relieurs et les divers personnages qui ont eu les manuscrits entre les mains, ont fait dans la marge ou à la fin d'un ouvrage original. Apparus dès le Ve

arménienne, d'élégies, mais aussi de sources "latinisantes", tels que les documents diplomatiques et autres écrits émanant de la cour royale arménienne, sur le thème que nous allons aborder. Les chartes octroyées aux ordres militaires nous permettent de percevoir un autre type de regard porté sur les frères par les souverains arméniens, ce point de vue pouvant diverger de celui que certains d'entre eux ont adopté dans leurs chroniques – lorsqu'ils en ont rédigé –; cette forme de représentation retient d'autant plus notre attention qu'elle est conditionnée à des intérêts politiques et, soumise directement au regard, cette fois, des principaux intéressés. A l'exception de trois chroniqueurs syriaques – Michel le Syrien,<sup>5</sup> l'Anonyme syriaque<sup>6</sup> et Bar Hebraeus –,<sup>7</sup> tous les autres auteurs chrétiens orientaux auxquels nous allons nous référer sont Arméniens. Ils prennent en considération des événements qui ont trait aux ordres religieux-militaires dans les Etats latins d'Orient, fondés au lendemain de la première croisade, et dans l'Etat arménien de Cilicie, situé à la frontière septentrionale de la principauté d'Antioche. L'origine géographique de ces auteurs varie en fonction de leur confession: les Arméniens qui évoquent ces ordres sont, en majorité, issus de l'Arménie cilicienne et, les chroniqueurs syriaques, ici de confession jacobite, viennent, pour la plupart, du comté d'Edesse. Ces écrivains avaient une certaine connaissance des ordres religieux-militaires, plus ou moins précise selon les auteurs, puisque dès les années 1130, on trouve des membres de ces congrégations dans le comté d'Edesse et dans la principauté d'Antioche.<sup>8</sup>

---

siècle, les colophons arméniens connaissent leur apogée aux XIIIe–XVe siècles. Voir Gérard Dédéyan, "Les colophons de manuscrits arméniens comme source pour l'histoire des croisades," dans *Crusade Sources*, pp. 89–110.

<sup>5</sup> Michel le Syrien fut le patriarche jacobite d'Antioche de 1166 à 1199. Parmi ses œuvres figure une histoire universelle qui va jusqu'à l'année 1195 (*Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche (1166–1199)*, éd. et trad. par Jean B. Chabot, 4 vols. (Paris, 1899–1910)).

<sup>6</sup> On doit plusieurs livres à l'"Anonyme syriaque", dont le *Livre des événements ecclésiastiques* et la *Chronique civile*, ce dernier ouvrage (débutant avec les événements du VIIIe siècle) fut achevé après 1237, mais ne nous est parvenu que jusqu'en 1234. Cependant, cette chronique semble avoir été l'œuvre de deux auteurs, le premier d'entre eux étant un ecclésiastique d'Edesse qui aurait séjourné au couvent de Barsaumâ. Cf. Monique Amouroux-Mourad, *Le comté d'Edesse (1098–1150)*, (Paris, 1988), pp. 3–4.

<sup>7</sup> Grégoire Aboû'l-Farâdj, dit Bar Hebraeus, né à Malatya, vécut ensuite dans les Etats latins et en Cilicie, puis il partit pour la Mésopotamie et l'Azerbaïdjan, où il fut élevé à la dignité de maphrien (grand métropolitain (jacobite) de la partie orientale du patriarcat d'Antioche), en 1264. On lui doit une chronique ecclésiastique (*The chronography of Gregory Abû'l Faradj, the son of Aaron, the Hebrew physician commonly known as Bar Hebraeus being the first part of his political history of the world*, trad. par E. A. Wallis Budge, 2 vols. (London, 1932)) et une chronographie. Il mourut en 1286.

<sup>8</sup> Pour les premières donations en faveur des ordres militaires dans le comté d'Edesse, voir Amouroux-Mourad, *Comté d'Edesse*, p. 141; pour les débuts de ces ordres en Cilicie, voir Jonathan S. C. Riley-Smith, "The Templars and the Teutonic Knights in Cilician Armenia," dans *The Cilician Kingdom of Armenia*, éd. Thomas S. R. Boase (Edinburgh et Londres, 1978), pp. 92–117, et Marie-Anna Chevalier, "Quelques aspects de la présence des Templiers en Cilicie," dans *Relations historiques et culturelles franco-arméniennes*, Septième conférence scientifique internationale à Erévan les 20 et 22 septembre 2000 (Erevan, 2001), pp. 88–102.

La représentation des ordres militaires<sup>9</sup> par les auteurs chrétiens orientaux nous renvoie à plusieurs problèmes: comment les écrivains arméniens et syriaques désignaient-ils ces ordres? Les désignaient-ils toujours expressément? Sur quels aspects de ces institutions ont-ils mis l'accent? Quelles particularités intrinsèques à ces ordres religieux au caractère atypique ont le plus marqué les auteurs? Quelle est l'image globale qu'ils en renvoient? Leur point de vue évolue-t-il avec le temps? Est-il fluctuant selon la fonction, le milieu, et le degré d'implication du narrateur?

### Des modes de désignation variables

Les ordres militaires sont désignés de diverses manières, selon les auteurs envisagés leur origine ethnico-religieuse, et leur degré de connaissance de ces ordres.

#### *La non-désignation des ordres religieux-militaires*

Certains écrivains arméniens ne se soucient pas de les mentionner, dans des circonstances où leur présence est, par ailleurs, avérée. C'est le cas du catholicos Grigor IV Tegha<sup>10</sup> qui, dans son *Élégie sur la prise de Jérusalem [par Saladin]*,<sup>11</sup> évoque la prise de la forteresse de Baghrâs par le sultan ayyoûbide Saladin, événement qui eut lieu en septembre 1188. Le catholicos ne prit pas soin de signaler la présence des templiers, alors détenteurs de ce château, ni, *a fortiori*, d'évoquer le sort qui leur fut réservé:

Ils [les troupes de Saladin] allèrent camper dans une vaste plaine,  
 Au près d'un lac qui s'étend en ces lieux,  
 Et investirent la place forte  
 Que l'on nomme Sara (Baghrâs).<sup>12</sup>

Parfois, les auteurs ou les copistes des colophons, font également abstraction des ordres militaires, alors qu'ils font mention d'événements qui les touchent directement. Lorsque le roi d'Arménie, Lewon Ier, mourut, en 1219, il transmit son royaume à sa fille cadette, Zapêl (Isabelle), en laissant pour consigne au régent du royaume, Adam de Gaston, et au bailli, Kostandin de Papérôn, de lui faire épouser

<sup>9</sup> Pour ce qui concerne la représentation des ordres militaires dans la société médiévale, consulter l'ouvrage d'Helen Nicholson, *Templars, Hospitallers and Teutonic Knights. Images of the Military Orders, 1128–1291* (Leicester, 1995).

<sup>10</sup> Le catholicos est le chef de l'Eglise arménienne. Grigor IV Tegha (1133–89) exerça cette fonction de 1172 à 1189.

<sup>11</sup> *RHC Darm*, 1:272–307.

<sup>12</sup> *RHC Darm*, 1:303. Baghrâs, appelée également Gaston dans les sources latines et franques, était une forteresse située au sud de l'Amanus et orientée vers la plaine de Cilicie. Elle défendait le sud-est des Pyles syriennes et se trouvait à moins de 30 kilomètres au nord d'Antioche.

quelqu'un de son rang.<sup>13</sup> Par conséquent, en 1223, la reine se maria avec Philippe, fils du prince d'Antioche Bohémond IV. Cependant, le nouveau roi, accusé par les seigneurs arméniens d'être pro-latin et de détourner des richesses appartenant à la couronne arménienne en direction de la principauté d'Antioche, fut emprisonné et mourut en 1225.<sup>14</sup> Le bailli Kostandin voulut alors faire épouser à Zapêl son fils, Hét'oum. Celle-ci partit se réfugier auprès des Hospitaliers, auxquels son père, le roi Lewon, avait donné la ville de Séleucie en 1210.<sup>15</sup> C'est à propos de cet épisode précis que le copiste d'un missel, Hovhannês, nous dit:

Le père Sarkis est venu chez nous et nous a apporté la mauvaise nouvelle que la reine, épouse du roi Lewon, est venue de Chypre à Séleucie, pour voir sa fille, qui était la reine [épouse] du roi Het'oum. Et ils emmenèrent la reine [Zapêl] à Séleucie, et là-bas elle a vu sa mère, et a trompé le père du roi, le baron Kostandin, et est entrée à Séleucie, elle s'est insurgée avec sa mère, et elles chassèrent le baron de la forteresse en l'insultant. Cela s'est passé ainsi et nous sommes dans la crainte et la peur: mais Dieu connaît le futur.<sup>16</sup>

Soit par méconnaissance du fait que la forteresse appartenait à l'ordre de l'Hôpital, soit pour ne pas jeter l'opprobre sur cet ordre prestigieux, en l'associant à l'attitude de la reine qu'il désavoue, Hovhannês ne signale ni la présence des frères de l'ordre, ni leur implication dans cette affaire.

D'autres auteurs, mentionnent, quant à eux, les ordres militaires dans leurs chroniques, mais sans le faire de façon systématique. Il advient parfois qu'ils omettent de les évoquer, alors que leur rôle ou leur présence est indéniable.

Michel le Syrien qui, par ailleurs, est très attentif aux faits concernant les ordres religieux-militaires, néglige de les mentionner à diverses reprises: par exemple, lorsque, pendant l'expédition de Manuel Comnène en Cilicie, en 1158, les principaux dirigeants latins, vinrent à la rencontre du basileus, afin de le réconcilier avec le prince arménien T'oros, les templiers étaient présents, mais le patriarche n'y fait pas allusion; il n'en parle pas non plus quand il s'intéresse, dans son récit, à l'expédition commune aux Grecs, Latins et Arméniens menée contre Alep;<sup>17</sup> et,

<sup>13</sup> Kirakos de Gandzak, *Histoire d'Arménie*, éd. Mélik-Ohandjian (Erevan, 1961) (en moyen arménien), pp. 187–90; Kirakos de Gandzak, "Histoire d'Arménie," dans *Deux historiens arméniens*, trad. par Marie-Félicité Brosset, (St. Petersburg, 1870), pp. 92–93; *La Chronique attribuée au Connétable Smbat*, introduction, trad. et notes par Gérard Dédéyan (Paris, 1980), pp. 93–94. Voir aussi Mutaïan, *Le royaume arménien de Cilicie*, pp. 50–52.

<sup>14</sup> Kirakos, éd. Mélik-Ohandjian, pp. 187–90; Kirakos, trad. Brosset, p. 93; *Chronique du royaume de la Petite Arménie par le connétable Sempad*, RHC Darm, 1:647–48; Dédéyan, *Chronique Smbat*, pp. 95–96; Mutaïan, *Le royaume arménien de Cilicie*, pp. 52–54.

<sup>15</sup> *Cart Hosp*, pp. 115–16, n° 1344. Séleucie est une ville à l'ouest de la Cilicie, sur la rive droite de l'embouchure du Kalykadnos.

<sup>16</sup> *Colophons de manuscrits arméniens (XIIIe s.)*, éd. A. S. Matevosyan (Erevan, 1984) (en moyen arménien), 2: 166, n° 122.

<sup>17</sup> "En l'an 1470, Manuel, empereur des Grecs, envahit la Cilicie. [...] Les rois de Jérusalem et d'Antioche, avec le patriarche des Francs, vinrent le trouver et se mirent d'accord avec lui. Ils le

lorsqu'il signale la venue d'un voleur à Baghrâs au début des années 1160, il ne précise pas davantage que les détenteurs de la forteresse étaient les templiers.<sup>18</sup>

Un autre auteur syriaque, plus tardif, Bar Hebraeus, mentionne également cette dernière anecdote, toujours sans indiquer quels sont les propriétaires de Baghrâs, ce qui est logique dans la mesure où, pour ce qui concerne les événements du XIII<sup>e</sup> siècle, il s'inspire, entre autres, du récit de Michel le Syrien;<sup>19</sup> ici, on retrouve, mot pour mot, le même passage. L'auteur ne fait pas non plus mention des templiers lorsqu'il est question, pour les musulmans, de vider de son contenu la forteresse de Baghrâs, après sa conquête par Saladin ou, lors de son investissement par les Arméniens.<sup>20</sup>

Malgré ces quelques omissions, les deux auteurs syriaques susmentionnés sont, de manière générale, relativement au fait des actions auxquelles les ordres militaires ont participé.

#### *La désignation générique de "Francs"*

Après le stade de non-désignation des ordres religieux-militaires, le premier pas vers une désignation est leur identification aux "Francs." En effet, cette dénomination, relativement imprécise, et bien qu'elle soit révélatrice de l'origine géographique de leur recrutement, assimile les membres des ordres aux autres Francs, qu'ils soient croisés de fraîche date ou anciennement établis en Terre sainte, sans égard pour la particularité de leur institution. Le récit du départ de Zapêl pour Séleucie par l'historien Kirakos de Gandzak<sup>21</sup> est significatif à cet égard:

La reine ne consentit pas à être la femme de l'enfant,<sup>22</sup> elle se révolta et alla à Séleucie chez les Francs qui [sont] là-bas, parce que sa mère était de la nation franque de l'île de Chypre. Et Kostandin prit toute son armée et assiégea la ville jusqu'à ce qu'ils lui remettent la reine à contrecœur. Et il l'emmena et la donna en mariage à son fils.<sup>23</sup>

Cet extrait met en avant le fait que les Francs aient accueilli Zapêl, soulignant ainsi une forme de solidarité entre gens d'une même nation, puisque la mère de

---

réconcilièrent avec Thoros, qu'ils lui amenèrent [...]. Tous les chrétiens grecs, francs et arméniens s'allièrent pour s'emparer d'Alep, de Damas et de toute la Syrie," Michel le Syrien, 3.316.

<sup>18</sup> "En cette année, les Francs voulurent s'emparer d'un brigand franc qui était à Bagras. Il s'enfuit et alla trouver Nour ed-Dîn," *ibid.*, p. 318.

<sup>19</sup> "And in [that] year there was a certain Frank who was a robber in Baghrâs, and because the Franks wanted to seize him, he fled and went to Nîr ad-Dîn," Bar Hebraeus, p. 287.

<sup>20</sup> *Ibid.*, pp. 336-37.

<sup>21</sup> Kirakos de Gandzak (1203-72) fut l'auteur d'une histoire de l'Arménie de 301 à 1265. Pendant quelques temps prisonnier des Mongols, il parvint à s'enfuir. Son histoire est riche de renseignements concernant les conquêtes de ce peuple.

<sup>22</sup> Il s'agit de Hét'oum, le fils de Kostandin.

<sup>23</sup> Kirakos, éd. Mélik-Ohandjanian, p. 189. On retrouve ce passage dans: Kirakos, trad. Brosset, p. 429.

Zapêl, la reine Sybille, était la fille du roi de Chypre Aimery Ier.<sup>24</sup> Donc, soit dans le but de montrer une certaine forme de cohésion chez les Francs, soit par méconnaissance des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, – cette dernière hypothèse étant cependant de loin la plus plausible puisque, à aucun autre moment de son récit, Kirakos ne mentionne les ordres militaires, même en tant que “Francs” –, l’auteur réduit les ordres à la nation dont ils sont issus, ne tenant aucun compte de leurs fonctions ou de leur mission.

*Les chevaliers des ordres militaires en tant que “frères”*

Un autre terme est utilisé pour désigner ces religieux combattants, assez courant celui-ci, particulièrement sous la plume des clercs syriaques, et, dans une moindre mesure, chez quelques auteurs arméniens: il s’agit de celui de “frères.” Ce nom est conservé par les chrétiens orientaux – qu’ils soient Syriaques ou Arméniens – tel que le prononçaient alors les Latins, et transposé dans leurs langues respectives en transcription phonétique. Afin de mieux rendre compte de cela, Jean-Baptiste Chabot, dans son édition de la chronique de Michel le Syrien, traduit ce mot en transcrivant “Phrêr”<sup>25</sup> (tout en n’excluant pas le terme de “frères”);<sup>26</sup> il désigne même une fois les templiers comme des “frères Phrêr,”<sup>27</sup> témoignant, par cette redondance, du fait que Michel le Syrien utilisait le nom “Phrêr” comme un nom propre et celui de “frère” comme un nom commun (employé à propos de n’importe quel type de moine), les “frères Phrêr” étaient alors des moines particuliers puisqu’ils appartenaient à la catégorie des “Phrêr,” à savoir des ordres militaires. E. A. Wallis Budge, malgré sa traduction en anglais de la chronographie d’Aboû l Faradj, conserve le mot français de “frères”<sup>28</sup> (ou, du moins, le met parfois entre parenthèses à côté des mots anglais “*Brothers*” ou “*Brethren*”), et même, dans un cas précis, il transcrit: “Maistir of the Frîrê,”<sup>29</sup> c’est-à-dire le maître des frères, se rapprochant ainsi davantage de la prononciation syriaque. Albert Abouna, quant à lui, dans sa traduction en français de la chronique de l’Anonyme syriaque, encadre le mot frères de guillemets pour souligner cette particularité.<sup>30</sup>

Chez les auteurs arméniens, Grigor Yérêts<sup>31</sup> mentionne aussi les “frères” – sans

<sup>24</sup> Cyril Toumanoff, *Les dynasties de la Caucasic chrétienne de l’Antiquité jusqu’au XIXe siècle. Tables généalogiques et chronologiques* (Rome, 1990), p. 428.

<sup>25</sup> Michel le Syrien, p. 201–203, 207–208, 235, 286–87, 314.

<sup>26</sup> Ibid., 3.201–203, 314, 324–25.

<sup>27</sup> “Les Francs voulaient qu’on donnât les places fortes que les Arméniens avaient enlevées aux Grecs à ces frères *Phrêr*,” *ibid.*, p. 314.

<sup>28</sup> Bar Hebraeus, pp. 283, 308–309, 370, 381, 389–90.

<sup>29</sup> Ibid., p. 288.

<sup>30</sup> *Anonymi auctoris chronicon ad A.C. 1234 pertinens II*, trad. par Albert Abouna, introduction, notes et index par Jean-Maurice Fiey, *CSCO, SS 154* (Louvain, 1974), p. 141.

<sup>31</sup> Grigor Yérêts fut prêtre (d’ailleurs “*yérêts*” signifie, entre autres, “prêtre,” en arménien), il prolongea la chronique de Matt’eos d’Ourha (connu en Occident sous le nom de Matthieu d’Edesse) jusqu’en 1162.

plus d'indication sur leur appartenance à tel ou tel ordre militaire – en transcription phonétique arménienne du mot français, ce qui est bien rendu et expliqué dans la traduction qu'a faite Édouard Dulaurier de sa chronique,<sup>32</sup> tandis que dans la traduction, beaucoup plus récente de Ara Dostourian, ce dernier traduit (ou plutôt interprète) directement par templiers<sup>33</sup> le mot arménien de “frerk” (il s'agit du mot “frer” avec la marque du pluriel en arménien). Un colophon évoque aussi: “les combattants, qui sont appelés ‘frerk’”,<sup>34</sup> lors de leur mise en captivité par Saladin, après le désastre de Hattîn, en juillet 1187. Le connétable Sembat, dans la chronique qui lui est improprement attribuée,<sup>35</sup> désigne les membres des ordres religieux-militaires de deux manières, et fait ainsi la transition entre deux types d'auteurs, puisque, soit il les mentionne comme “frères”<sup>36</sup> ou “frères aux vêtements marqués de la croix”<sup>37</sup> (bien que, dans l'esprit de l'auteur, cette formule s'applique plutôt aux templiers),<sup>38</sup> soit comme templiers<sup>39</sup> ou comme hospitaliers<sup>40</sup> désignés en tant que tels (cependant, il n'évoque à aucun moment les chevaliers teutoniques).

Au sujet de cette dénomination de “frères,” deux hypothèses sont envisageables: d'une part, il s'agit peut-être, de la part des chrétiens orientaux, d'une volonté de conserver le terme français, bien que celui-ci ait un sens assez large, afin de respecter et de présenter au mieux l'entité des ordres religieux-militaires; n'ayant pas d'équivalent dans leur langue, cette dénomination leur permettait de mettre en relief la singularité des membres de ces ordres par rapport à ceux d'autres congrégations. L'autre hypothèse, qui n'est pas contradictoire avec la précédente, serait que les auteurs en question ne possédaient pas une connaissance très précise des ordres religieux-militaires et, par conséquent ne désignaient pas leurs membres en fonction du nom de l'ordre auxquels ils appartenaient, mais simplement, par l'hyperonyme de “frères.” Ce qui conforte cette théorie est l'amalgame commis par Michel le Syrien entre templiers et hospitaliers lors de son récit de l'“Histoire des ‘Phrêr’ francs,” où il présente les templiers comme des fondateurs d'hôpitaux,<sup>41</sup>

<sup>32</sup> *Chronique de Grégoire le Prêtre* (Grigor Yérêts), *RHC Darm*, 1:171–72, 184, 188, 189, 194; *Chronique de Matthieu d'Édesse (962–1136) avec la continuation de Grégoire le Prêtre jusqu'en 1162*, trad., annotée et éd. par Édouard Dulaurier, Bibliothèque historique arménienne (Paris, 1858), pp. 337–39, 350–51, 354–57 et 361.

<sup>33</sup> *Armenia and the Crusades, 10th to 12th centuries, The Chronicle of Matthew of Edessa*, introduction, commentaire et trad. par Ara E. Dostourian (Lanham, NY, 1993), pp. 262–64, 270–71, 273–77.

<sup>34</sup> *Colophons de manuscrits arméniens (V–XIIIe s.)*, éd. A.S. Matevosyan (Erevan, 1988) (en moyen arménien), 1:272–73, n° 280.

<sup>35</sup> Cette chronique serait plutôt l'œuvre d'un de ses frères, le chancelier Vasil († 1275), archevêque de Sis et chancelier. Sur l'auteur potentiel de la chronique, voir l'introduction de Dédéyan, *Chronique Smbat*, p. 26.

<sup>36</sup> Dédéyan, *Chronique Smbat*, pp. 45, 62–63.

<sup>37</sup> *Ibid.*, pp. 59, 116–17.

<sup>38</sup> Cf. les remarques de G. Dédéyan à ce propos, *ibid.*, p. 62, note 63.

<sup>39</sup> Dédéyan, *Chronique Smbat*, p. 96.

<sup>40</sup> *Sempad*, *RHC Darm*, 1:645, 648; Dédéyan, *Chronique Smbat*, p. 89.

<sup>41</sup> Michel le Syrien, 3.203, pour la citation, voir *infra*.

fonction propre à l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (et, plus tard, à celle de l'ordre de Sainte-Marie des Teutoniques), mais en aucun cas à celui du Temple, qui avait pourtant, comme tous les autres ordres religieux, des activités caritatives non négligeables. Malgré tout, d'autres auteurs, comme le connétable Sembat, sont au fait des événements qui touchent aux ordres militaires, et ceci, en identifiant quelquefois les templiers et les hospitaliers. On pourrait penser que ce manque de précision est caractéristique des auteurs syriaques, du fait de leur absence de contact avec les membres de ces ordres. Mais cela semble peu probable étant donné l'implantation précoce de ces derniers dans le comté d'Edesse.<sup>42</sup>

*Une désignation correspondant au nom de l'ordre*

Le troisième mode de dénomination des frères des ordres religieux-militaires est leur désignation par le nom de l'ordre dont ils font partie. Ce type de dénomination est adopté par des auteurs ayant une connaissance relativement poussée des ces ordres. Les personnages de la famille et de l'entourage royal, qu'il s'agisse du roi lui-même, d'officiers royaux ou de prélats, les côtoyant de façon régulière, étaient prédisposés à écrire à leur propos. En effet, les templiers, les hospitaliers et les chevaliers teutoniques étaient présents à la cour du souverain arménien. On les retrouve aussi aux côtés du roi lors des cérémonies et des grands événements religieux. Ce fut le cas par exemple, lors du couronnement de Raymond-Roubên, pendant l'Épiphanie de l'année 1212. Le grand maître de l'Hôpital de Sainte-Marie des Teutoniques, Hermann de Salza, et le seigneur de Séleucie, un hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, ainsi que d'autres membres de ces congrégations, étaient présents auprès de Lewon Ier.<sup>43</sup> Parmi les chrétiens orientaux, seuls les Arméniens désignent les ordres militaires par leur nom (à l'exception d'une mention dans la chronique de l'Anonyme syriaque)<sup>44</sup> et, parmi ces Arméniens eux-mêmes, ce sont les plus hauts placés qui sont les plus précis. On peut le voir à travers les différentes chartes – rédigées en latin – promulguées par la chancellerie royale arménienne:<sup>45</sup> par exemple, Lewon Ier fait une donation à la “maison de l'Hôpital,” le 15 avril 1210; il évoque les “maître et couvent de la sainte maison de l'Hôpital” et se

<sup>42</sup> Amouroux-Mourad, *Comté d'Edesse*, p. 141. L'auteur mentionne des donations en faveur des hospitaliers, dans ce comté, dès le début des années 1130.

<sup>43</sup> “Wilbrandi de Oldenborg, Peregrinatio, iterum edita,” dans *Peregrinatores medii aevi quatuor, Buchardus de Monte Sion, Ricoldus de Monte Crucis, Odoricus de Foro Julii et Wilbrandus de Oldenborg*, éd. Johan C. M. Laurent (Leipzig, 1864), pp. 177–78, et Wilbrand d'Oldenbourg “Itinerarium Terrae Sanctae,” dans *Itinera hierosolymitana Crucesignatorum (Saec. XII–XIII)*, éd. et trad. Sabino De Sandoli, 4 vols. (Jérusalem, 1978–84), 3:222–23.

<sup>44</sup> “Plus de cent cinquante nobles parmi les frères des Templiers et des Hospitaliers furent pris et envoyés en prison à Damas,” dans l'Anonyme syriaque, p. 148.

<sup>45</sup> En Arménie cilicienne, le chancelier du royaume était souvent l'archevêque de Sis. Cependant, il était assisté dans sa tâche par un chancelier latin et par des scribes. Cf. Langlois, *Trésor des Chartes d'Arménie*, p. 19. On peut se demander dans quelle mesure le chancelier latin a eu une influence sur la manière de représenter les ordres religieux-militaires dans les chartes qui leur étaient adressées.

recommande, ainsi que son petit-neveu Raymond-Roubên, et leurs terres, à “frère Garin de Montaigu” et au couvent de l’ordre;<sup>46</sup> les autres chartes émises par ce roi en faveur de l’Hôpital, sont, en substance, aussi précises. Pour ce qui concerne les teutoniques, Lewon Ier évoque, en avril 1212, les “frères [...] de la Sainte maison de l’Hôpital des Teutoniques.”<sup>47</sup> Le roi d’Arménie, en conflit ouvert avec les templiers pour la possession de la forteresse de Baghrâs, désigne précisément l’ordre et ses membres. Il mentionne “le maître et le couvent du Temple” dans une charte de 1199,<sup>48</sup> “le maître du Temple” et les “templiers,” dans une autre lettre adressée au pape Innocent III, datée du 1<sup>er</sup> octobre 1201.<sup>49</sup> Il en est de même dans les autres actes émis par sa chancellerie. Hét’oum Ier<sup>50</sup> et son épouse, la reine Zapêl, le 22 janvier 1236, font don “à la maison de l’Hôpital des Allemands par la main du saint et du religieux maître frère Hermann et du frère commandeur cher à Dieu Littoldi” de la cité d’Harouniye et de ses dépendances, cette maison étant également appelée, dans le même acte: “l’armée des frères de l’Hôpital des Allemands.”<sup>51</sup> Raymond-Roubên, héritier présomptif de la couronne d’Arménie et prince d’Antioche, fait une donation à la “maison de l’Hôpital des malades de Jérusalem,” et cite avec précision les membres de cet ordre qui confirment ce privilège, ainsi que leur rang,<sup>52</sup> il continue à désigner l’ordre de l’Hôpital de la même manière dans ses autres actes, à quelques nuances près, telles que: “la maison de l’Hôpital des pauvres de Jérusalem;”<sup>53</sup> en mars 1219, il octroie aussi une charte de franchise “au maître et aux frères de l’Hôpital de Sainte-Marie des Teutoniques.”<sup>54</sup> Le grand seigneur Kostandin de Sarvandik’ar, ayant pourtant un contentieux avec l’ordre, nomme respectueusement: “le très grand maître des hospitaliers allemands, le frère Jean,”<sup>55</sup> le 15 juin 1271, lors du règlement du litige, dans une charte rédigée, quant à elle, en

<sup>46</sup> *Cart Hosp*, pp. 115–16, n° 1344.

<sup>47</sup> Langlois, *Trésor des Chartes d’Arménie*, pp. 117–20; Ernst Strehlke, *Tabulae Ordinis Theutonici ex tabulari regii berlinensis codice potissimum*, éd. préface et ajouts de Hans E. Mayer (dans la 2<sup>ème</sup> éd.), (1<sup>ère</sup> éd., Berlin, 1869; 2<sup>ème</sup> éd., Jérusalem, 1975), pp. 37–39, n° 46, et Kurt Forstreuter, *Der deutsche Orden am Mittelmeer*, Quellen und Studien zur Geschichte des Deutschen Ordens, Bd. 2 (Bonn, 1967), p. 234 (le chapitre 8 concerne l’Arménie, pp. 59–67 et, en appendice, p. 234–237, on trouve une édition partielle des chartes, qui corrige la publication de Strehlke).

<sup>48</sup> Innocent III, *Epistolae*, PL, 214: col. 810–12, n° 252; *Acta Innocentii PP. III (1198–1216) e registri vaticanis aliisque eruit*, éd. Teodosi T. Haluscynskyj (Vatican City, 1944).

<sup>49</sup> Innocent III, PL, 214: col. 1003–1006, n° 43; *Acta Innocentii PP. III, id.*, p. 559, n° 7.

<sup>50</sup> Hét’oum Ier (1215–70) fut le premier roi arménien de la dynastie Hét’oumiennne; Lewon Ier étant mort sans descendance masculine, Hét’oum épousa, dans des circonstances que nous avons déjà eu l’occasion d’évoquer, la fille de ce roi, Zapêl. Il régna de 1226 à 1269.

<sup>51</sup> Langlois, *Trésor des Chartes d’Arménie*, pp. 141–43; Strehlke, *Tabulae Ordinis Theutonici*, pp. 65–66, n° 83; et, Forstreuter, *Der Deutsche Orden*, pp. 235–36.

<sup>52</sup> Frère Garin de Montaigu, maréchal de la maison de l’Hôpital, frère Goubert, commandeur de la maison de l’Hôpital d’Antioche, frère Girent Dedolue, et frère Bernard, *Cart Hosp*, pp. 70–71, n° 126.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 175, n° 1441.

<sup>54</sup> Strehlke, *Tabulae Ordinis Theutonici*, pp. 41–42, n° 51.

<sup>55</sup> Léonce Alichan, *Sissouan ou l’Arméno-Cilicie, description géographique et historique* (Venise-S. Lazare, 1899), p. 239, et dans *Les Gestes des Chiprois*, RHC Darm, 2:840, note d.

arménien. Et, le catholicos Hovhannês, dans une lettre adressée au pape Innocent III, aborde la querelle qui oppose Lewon aux “templiers.”<sup>56</sup>

Dans sa *Table chronologique*, le roi d’Arménie Hét’oum II<sup>57</sup> mentionne nommément les templiers – en tant que propriétaires de Château-Pèlerin –<sup>58</sup> et, les chevaliers teutoniques comme “*Alaman Frerk*” (frères allemands), à propos de leur entreprise de restauration de la forteresse de Montfort.<sup>59</sup>

Deux personnages célèbres de la famille royale arménienne des Hét’oumiens se sont également intéressés aux frères des congrégations militaro-religieuses. Il s’agit de l’auteur de la chronique que l’on attribue au connétable Sembat, frère du roi Hét’oum Ier, qui évoque les “chevaliers du Temple,”<sup>60</sup> “le maître de l’Hôpital,”<sup>61</sup> mais qui nous dit aussi, au sujet des chefs militaires de la campagne en Egypte et de leurs troupes, lors de la cinquième croisade: “en compagnie de leurs maîtres, les maisons des Frères, le Temple et l’Hôpital, avec tous leurs moines.”<sup>62</sup> Le second personnage, Haythou l’Historien ou Hét’oum de Korykos,<sup>63</sup> dans sa *Flor des estoires des parties d’Orient*, signale la mobilisation, aux côtés du prince de Tyr, à l’appel de Ghâzân, des “maistres [du Temple] e de l’Hospital e leur covent.”<sup>64</sup> Le même auteur, dans sa *Chronique*, indique les faits marquants de la vie des ordres militaires et, par conséquent, les mentionne fréquemment. Son récit est précis, puisque les noms des grands maîtres et de certains dignitaires sont cités. On trouve par exemple mention de la mort du “maître des hospitaliers frère Garin de Montaigu”

<sup>56</sup> Innocent III, *PL*, 215: col. 692–94, n° 120.

<sup>57</sup> Hét’oum II (1266–1307) était le fils du roi Lewon II. Il régna de façon discontinue sur l’Arménie cilicienne de 1288 à 1293, de 1295 à 1296, de 1299 à 1301, tiraillé entre sa vocation religieuse et ses responsabilités politiques. Il fut le régent du jeune roi Lewon III de 1301 à 1307.

<sup>58</sup> *Table chronologique*, *RHC Darm*, 1:484.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 485. Château-Pèlerin et Montfort étaient tous deux situés dans le royaume de Jérusalem; Château-Pèlerin était établi sur le littoral palestinien, entre les villes de Haïfa et de Césarée, et Montfort se trouvait au nord-est de cette forteresse templière.

<sup>60</sup> Dédéyan, *Chronique Smbat*, p. 96.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 90. Le roi de Hongrie André II et le duc d’Autriche Léopold VI dirigèrent la 5ème croisade prêchée en 1216 par le pape Honorius III. Malgré la défection du roi de Hongrie en 1217, une expédition fut lancée à l’initiative de Jean de Brienne en direction de l’Egypte. Le grand maître du Temple, Guillaume de Chartres, et celui de l’Hôpital, Garin de Montaigu, participèrent à cette campagne dont le départ eut lieu en mai 1218.

<sup>63</sup> Hét’oum de Korykos (1240/5–1314), appelé aussi Haythou, à la fois historien, bailli et connétable, était le fils du prince Ochin, lui-même frère du roi Hét’oum Ier. Sur ce personnage, voir Claude Mutafian, “Héthoum de Korykos, historien arménien, un prince cosmopolite à l’aube du XIVe siècle,” dans *Cahiers de recherches médiévales* 1 (Orléans, 1996), 174–83.

<sup>64</sup> Haythou, *La flor des estoires des parties d’Orient*, *RHC Darm*, 2:196–99 (version française) (2:320–21, pour la version latine). Traduit par: “maîtres du Temple et de l’Hôpital avec les frères,” dans “La Fleur des histoires de la terre d’Orient,” trad., présenté et annoté par Christiane Deluz, dans *Croisades et pèlerinages, récits, chroniques et voyages en Terre sainte, XIIe–XVIe siècle*, éd. Danielle Regnier-Bohler (Paris, 1997), pp. 851–52. Sur les expéditions conjointes (ou en projet) aux Francs, Arméniens et Mongols au début du XIVe siècle sous le commandement de Ghâzân, le khan mongol de Perse, contre les Mamlouks, voir Alain Demurger, *Jacques de Molay* (Paris, 2002), pp. 139–57.

en 1227,<sup>65</sup> ou encore de celle du “maître du Temple, frère Armand de Périgord” en 1244,<sup>66</sup> et de bien d’autres encore. Dans un colophon, Hét’oum revient sur la prise d’Acre, événement qui eut lieu en 1291, par al-Ashraf Khalîl: cette ville “qui était la maison de la principauté du Temple et de l’Hôpital et des autres princes renommés.”<sup>67</sup>

D’autres auteurs ayant rédigé des colophons mentionnent expressément les ordres militaires et ceci, toujours à propos de la chute d’Acre. C’est le cas de Gêworg de Lambroun: “la ville très célèbre et bien bâtie, Acre, que tenait la nation des frères, la maison du Temple, et de l’Hôpital”<sup>68</sup> et de Hovhannês de Yerzenk.<sup>69</sup> “En 740 (8 janvier 1291–7 janvier 1292), le fils d’Alfi, qui avait pour nom Malik Ashraf, sot et brutal, prit la ville d’Acre très renommée et très peuplée; celle-ci était détenue par la nation des frères, la maison du Temple et de l’Hôpital.”<sup>70</sup>

Quelques hommes d’Eglise désignent également les ordres religieux-militaires par leur nom: Mekhit’ar de Dashir<sup>71</sup> nous fait part de la présence du grand maître du Temple et du commandeur de l’Hôpital, entre autres, lors de son entretien avec le légat du pape.<sup>72</sup> Stép’annos Orbélian,<sup>73</sup> l’évêque arménien de Siounik<sup>c</sup>, nous dit que Acre servait “de résidence et de capitale aux trois rois francs, les templiers, les hospitaliers et les Allemands.”<sup>74</sup> Et, le continuateur de Samouêl d’Ani signale, quant à lui, que les “frères du Temple” étaient prêts à livrer Frédéric II au sultan égyptien.<sup>75</sup>

Ces différents modes de désignation – du plus vague au plus précis et au plus explicite – des ordres militaires sont déjà un témoin de la représentation dont ils font l’objet de la part des chrétiens orientaux et de la façon dont ces derniers appréhendent leur mode de vie, leur rôle dans l’Orient latin, leur évolution. Toutes

<sup>65</sup> *Chronique d’Hét’oum l’Historien (XIIIe s.)*, dans *Chroniques Mineures*, 2 vols. (Erevan, 1956) (en moyen arménien), 2:64.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>67</sup> Matevosyan, *Colophons (XIIIe siècle)*, pp. 718–20, n° 579.

<sup>68</sup> *Ibid.*, pp. 701–703, n° 570.

<sup>69</sup> Né aux alentours de 1250 et mort vers 1330, Hovhannês de Yerzenk dirigea l’école fondée par le catholicos Hakob Ier, il composa plusieurs ouvrages parmi lesquels: *Recueil des commentaires sur la grammaire, Discours sur les mouvements célestes, Deux panégyriques, Commentaire de l’Evangile de Matthieu*.

<sup>70</sup> Matevosyan, *Colophons (XIIIe siècle)*, pp. 706–13, n° 574. La chute de la ville d’Acre, alors capitale du royaume de Jérusalem, en 1291, sous les coups du sultan mamloûk al-Ashraf Khalîl, fils d’al-Mansour Kalâwoûn, marqua la fin des Etats créés par les croisés au Proche-Orient. La plupart des Latins se replièrent sur l’île de Chypre.

<sup>71</sup> Mekhit’ar de Dashir a vécu au XIIIe siècle. Docteur en théologie (*vardapet*), il fut envoyé en mission à Acre par le catholicos Kostandin Ier.

<sup>72</sup> *Relation de la conférence tenue entre le docteur Mekhitar de Dashir, envoyé du catholicos Constantin Ier, et le légat du pape, à Saint-Jean d’Acre, en 1262, RHC Darm*, 1:695–96.

<sup>73</sup> Stép’annos Orbélian (1260?–1304), fut prêtre au couvent de Noravank. Il occupa la fonction de métropolitain de Siounie, et reçut le titre de *protofrontès* (premier suffragant du patriarche, le plus élevé en grade de tous les évêques).

<sup>74</sup> Stép’annos Orbélian, *Histoire de la Siounie*, trad. par Marie-Félicité Brosset, 2 vols. (St. Petersburg, 1864–66), pp. 245–46.

<sup>75</sup> Samuel d’Ani, “Tables chronologiques,” dans *Collection d’historiens arméniens*, éd. Marie-Félicité Brosset, (St. Petersburg, 1876), 2:470–71.

les dimensions inhérentes à la mission des ordres religieux-militaires et aux fonctions induites par celle-ci sont également envisagées, au moins partiellement, dans les écrits des chrétiens orientaux.

### Une vision pluridimensionnelle des ordres militaires

#### *La dimension religieuse et spirituelle des frères*

Les frères intéressent plus vivement les chrétiens orientaux pour leurs faits d'armes que pour leur mode de vie monacal et leur dimension spirituelle. Cependant cet aspect religieux des ordres militaires est perceptible à travers les termes utilisés pour qualifier ces ordres ou les membres qui les composent. Les documents les plus riches à cet égard sont les actes provenant de la chancellerie royale arménienne, où les souverains accolent des épithètes révélateurs de leur respect et parfois même d'une forme de vénération envers certaines de ces congrégations. Etant donné le différend qui opposa Lewon Ier aux templiers, on comprend aisément que ce sont plutôt les hospitaliers et les teutoniques qui sont l'objet d'une telle considération; Lewon Ier parle de "sainte maison de l'Hôpital,"<sup>76</sup> et Raymond-Roubên, de "sacro-sainte maison."<sup>77</sup> De cette façon, la vie spirituelle des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem est magnifiée dans ces chartes et l'ordre acquiert un caractère sacré. L'aspect religieux des teutoniques est encore plus flagrant dans la charte de donation de Lewon Ier datée d'avril 1212, dont voici un extrait:

Je donne et concède aux frères vénérables et religieux de la Sainte maison de l'Hôpital des teutoniques se comportant en lieu et place des Maccabées pour la défense de la maison d'Israël, desquels je suis *confrater* et desquels je souhaite être associé à leurs bienfaits et à leurs prières [...].<sup>78</sup>

Ici, Lewon va bien au-delà des simples épithètes pour témoigner de la pratique religieuse des chevaliers teutoniques, il évoque à la fois leur vie de prières et leurs activités caritatives. De plus, il établit un parallèle entre leur action militaire motivée par la foi dans le royaume d'Arménie et celle des Maccabées, famille de l'Ancien Testament, qui a combattu contre Antiochus IV Epiphane, en Judée.<sup>79</sup> Dans le même

<sup>76</sup> *Cart Hosp*, pp. 115–16, n° 1344; pp. 164–65, n° 1426; pp. 165–66, n° 1427.

<sup>77</sup> *Ibid.*, pp. 70–71, n° 1262; pp. 122–23, n° 1355.

<sup>78</sup> Langlois, *Trésor des Chartes d'Arménie*, pp. 117–120; Strehlke, *Tabulae Ordinis Theutonici*, pp. 37–39, n° 46; et, Forstreuter, *Der deutsche Orden*, p. 234.

<sup>79</sup> *Idem*. La référence aux Maccabées était fréquente dans les chroniques franques de l'époque des croisades, et les chevaliers des ordres militaires étaient souvent comparés à ces héros de l'Ancien Testament, voir Alain Demurger, *Chevaliers du Christ. Les ordres religieux-militaires au Moyen Âge, XIe–XVIIe siècle* (Paris, 2002), pp. 188–89. Les Maccabées étaient également cités régulièrement dans l'historiographie arménienne médiévale.

document, et de façon plus classique, il est fait mention de la “sainte maison de l’Hôpital des teutoniques”, comme précédemment pour les hospitaliers.

Comme dans la charte précédente, émise par Lewon Ier, ses successeurs, Hét’oum et Zapêl, dans une donation à l’Ordre de Sainte-Marie des Teutoniques, utilisent des procédés laudatifs du même registre:

Parce que nous avons vu la sainte et religieuse maison de l’Hôpital des Allemands comblée et remplie de toute bonté dans tout et pour tout marquée de la croix, se battant contre les ennemis de la croix du Christ et par cela vainquant leurs ennemis dans les combats, distinguée et renforcée dans le service des malades, pourvoyant toujours par des dons aux [besoins des] pauvres. [...] Comme les frères de la sainte maison des Allemands accomplissent toute la loi écrite et chrétienne et ils ont souhaité pour cette vie transitoire et ils ont mérité le royaume de Dieu immortel et éternel, comme il est écrit: “Là où je suis, là mon ministre sera;”<sup>80</sup> et de nouveau “Là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d’eux.”<sup>81</sup> A cause de cette sainte maison, demeure de Dieu, nous proclamons et nous voulons être des leurs dans tous leurs bienfaits.<sup>82</sup>

Le couple royal souligne dans ce passage les trois aspects principaux caractérisant l’ordre de Sainte-Marie des Teutoniques: la spiritualité (avec les termes de “sainte”, “religieuse” et “marquée de la croix”), mais, au-delà même de cette spiritualité, c’est surtout la place et le rôle des teutoniques dans l’accomplissement des desseins divins qui sont mis en exergue dans la dernière partie de l’extrait; leur dimension et leur valeur militaires sont signalées avec un certain enthousiasme et, leur hospitalité, qui va de pair avec leur charité (“service des malades”, “dons aux pauvres”), est également évoquée. Ainsi, aux yeux des rois arméniens, la spiritualité des chevaliers de l’ordre est le principe qui les guide dans toutes leurs actions. Cette dimension spirituelle transcende donc l’ordre et rayonne sur toutes ses activités (la pratique religieuse, les activités guerrières et l’attention portée aux plus démunis) en les dotant d’un caractère sacré.

Les auteurs de certaines chroniques font percevoir cet aspect des membres des ordres militaires à travers les adjectifs, les appositions ou les groupes nominaux qu’ils leur associent. Grigor Yérêts nous en offre un exemple en comparant les templiers à des “envoyés du ciel,” et en les désignant comme “milice qui aime le Christ,” lorsqu’ils apportèrent leur aide à Stép’anê, frère du prince arménien T’oros II.<sup>83</sup>

<sup>80</sup> Jn 12.26.

<sup>81</sup> Mt 18.20.

<sup>82</sup> Langlois, *Trésor des Chartes d’Arménie*, pp. 141–43; Strehlke, *Tabulae Ordinis*, pp. 65–66, n° 83; et, Forstreuter, *Der deutsche Orden*, pp. 235–36.

<sup>83</sup> Grigor Yérêts, pp. 171–72, Dulaurier, *Matthieu d’Édesse*, pp. 337–39, et Dostourian, *Matthew of Edessa*, pp. 262–64. L’auteur qualifie à nouveau les Templiers de “milice du Christ,” dans Grigor Yérêts, p. 188; voir aussi Dulaurier, *Matthieu d’Édesse*, pp. 354–57, et Dostourian, *Matthew of Edessa*, pp. 273–77.

Et lorsque l'auteur de la chronique attribuée au connétable Sembatnous parle des "Frères aux vêtements marqués de la croix,"<sup>84</sup> il entend non seulement décrire le manteau orné de la croix dont sont vêtus les chevaliers du Temple, mais cette façon de les désigner évoque aussi tout ce que ce symbole recouvre.

Certains auteurs présentent avec davantage de précisions le mode de vie monacal des ordres militaires. Les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance sont exposés. Michel le Syrien met essentiellement l'accent sur la pauvreté individuelle des frères: "ne possédant absolument rien en propre, mais mettant en commun toutes leurs possessions."<sup>85</sup> Le patriarche jacobite mentionne la sentence pour celui qui n'aurait pas respecté ce vœu: "Si on reconnaît que quelqu'un a caché quelque chose à la communauté, ou si on trouve qu'il possédait en mourant quelque chose qu'il n'avait pas donné à la communauté, ils ne le jugent pas de digne de sépulture."<sup>86</sup>

La chasteté de ces chevaliers est également évoquée dans la chronique de Michel le Syrien: "Pour eux, ils s'imposèrent la règle de vivre monastiquement, ne prenant pas de femme,"<sup>87</sup> ainsi que dans un colophon du XIIIe siècle, rédigé par un copiste nommé Housik: "Près de la forteresse gardée par Dieu, Baghrâs, à la frontière de la ville d'Antioche, [...] dans laquelle les pères agréables à Dieu et les combattants qui vivent dans le célibat sont installés."<sup>88</sup> Il s'agit des prêtres et des chevaliers de l'ordre du Temple installés à Baghrâs.

L'obéissance apparaît en filigrane dans les écrits du patriarche jacobite: "Il n'est permis à personne [...] de s'absenter sans la permission du supérieur; [...] ni, quand on reçoit l'ordre d'aller quelque part pour y mourir, de dire: 'Je n'irai pas'."<sup>89</sup>

<sup>84</sup> Dédéyan, *Chronique*, pp. 59, 116–17.

<sup>85</sup> Michel le Syrien, 3.202. Il dit également: "quiconque devenait frère avec eux, donnait à la communauté tout ce qu'il possédait," "Leur usage est celui-ci. Il n'est permis à personne de posséder en propre, soit maison, soit argent, soit biens quelconques," "Et cependant ils étaient tous pauvres et détachés de tout," pp. 201–203. La règle des templiers est ferme sur ce point: "nous demandons fermement que rien ne soit gardé et qu'aucun frère ne possède rien, ni victuaille, ni linge, ni laine, ni autre chose, hormis son sac," *Règle et statuts de l'Ordre du Temple*, éd. Laurent Dailliez (1ère éd., Paris, 1972; 2ème éd. augmentée par Jean-Pierre Lombard, Paris, 1996), p. 111, art. 44.

<sup>86</sup> Michel le Syrien, 3.202.

<sup>87</sup> Ibid. On peut lire dans la règle du Temple: "Que la fleur de chasteté apparaisse en tout temps entre vous," Dailliez, *Règle*, p. 114, art. 53, et "Nous croyons qu'il est une chose périlleuse à toute religion de regarder les femmes en face. Et pour cela qu'aucun d'entre vous ne présume pouvoir embrasser une femme, une veuve, une pucelle ni sa mère, ni sa sœur, ni sa tante, ni aucune autre femme. Ainsi donc, la chevalerie de Jésus-Christ doit fuir de toute manière d'embrasser les femmes par quoi les hommes ont continué maintes fois à tomber; qu'ils puissent conserver et demeurer perpétuellement devant Dieu avec pure conscience et une vie sûre," p. 118, art. 68; ou encore pp. 106–107, art. 27: "La chasteté est la sûreté du courage et la santé du corps, car si un frère ne promet pas la chasteté, il ne peut venir au repos éternel, ni voir Dieu, etc."

<sup>88</sup> Matevosssyan, *Colophons (XIIIe siècle)*, pp. 158–59, n° 114.

<sup>89</sup> Michel le Syrien, 3.202. Le patriarche ajoute: "A la fin de l'année, sur celui qui accepte et promet de porter le joug, ils récitent des prières et le revêtent de leur habit." A propos du vœu d'obéissance, il est dit dans la règle du Temple: "Il est une chose convenable à tous les frères qui sont profès, [...] qu'ils aient une ferme obéissance à leur maître. Car aucune chose n'est plus chère à Jésus-Christ que l'obéissance," Dailliez, *Règle*, p. 109, art. 35.

La vie quotidienne des ordres militaires fait aussi l'objet d'une attention particulière chez Michel le Syrien. Les prières<sup>90</sup> ont une place importante parmi les activités des frères, mais le patriarche ne s'y appesantit pas.<sup>91</sup> On voit, avec beaucoup plus d'éloquence, dans le colophon du copiste Housik, l'importance des offices pour les templiers (de Baghrâs): "Ils glorifient sans relâche la très sainte Trinité, qui est bénie pour l'éternité, avec des psaumes et des bénédictions, jour et nuit, avec des chants religieux et des voix douces."<sup>92</sup>

Michel le Syrien s'intéresse également à la façon dont les templiers s'organisent au sein de leur ordre (il évoque les modalités d'entrée dans la congrégation, la répartition des tâches entre les frères, la hiérarchie entre les membres),<sup>93</sup> à leurs usages en matière de nourriture<sup>94</sup> et d'habillement,<sup>95</sup> correspondant à leur mode de vie monacal.

La charité envers les pauvres est l'une des fonctions propre à tous les ordres religieux, qu'ils soient militaires ou pas, et templiers, hospitaliers et teutoniques ne font pas exception dans ce domaine. Raymond-Roubên ne s'y trompe pas lorsqu'il parle de "maison des pauvres de l'Hôpital de Jérusalem"<sup>96</sup> à propos des hospitaliers; Hét'oum et Zapêl non plus lorsque, dans la charte qu'ils accordent à l'Ordre de Sainte-Marie des Teutoniques, nous disent que ces derniers: "pourvoient toujours par des dons aux [besoins des] pauvres."<sup>97</sup> Michel le Syrien est assez disert sur ce sujet, et énonce cela de façon parfois un peu générale: "Ils sont familiers et

<sup>90</sup> Dans la Règle primitive de l'ordre, il est établi que les Templiers doivent: "toujours, avec un pur désir, entendre les matines et l'office divin en entier, selon les observances canoniales et les us des maîtres réguliers de la Sainte Cité de Jérusalem" (c'est-à-dire des chanoines du Saint-Sépulcre), la particularité de leur mission et ses incidences possibles sont prises en compte puisque, il est précisé ensuite: "Mais si, pour les besoins de la maison et pour ceux de la chrétienté d'Orient, chose qui adviendra souvent, un frère est envoyé hors de la maison et qu'il ne puisse rendre le service à Dieu, il doit dire pour matines treize *pater noster*; pour chacune des heures, sept, et pour les vêpres, neuf. Mais nous préférons qu'il dise l'office dans son ensemble," dans Dailliez, *Règle*, pp. 101-102, art. 9 et 10.

<sup>91</sup> "Ils récitent des prières," Michel le Syrien, p. 202.

<sup>92</sup> Matevosyan, *Colophons (XIIIe siècle)*, pp. 158-59, n° 114.

<sup>93</sup> Michel le Syrien, 3.202.

<sup>94</sup> "Leur nourriture est ainsi (réglée): le dimanche, le mardi et le jeudi, ils mangent de la viande, et les autres jours, des œufs, du lait et du fromage. Les prêtres seuls qui officient dans leurs églises boivent du vin chaque jour, avec le pain, ainsi que les soldats, c'est-à-dire les cavaliers pendant leurs exercices, et les piétons dans les combats," *ibid.*, p. 202. D'après la règle du Temple, les frères peuvent manger de la viande trois fois par semaine, ce qui correspond aux dires de Michel le Syrien; les autres jours, ils se nourrissent de légumes ou de soupe, Dailliez, *Règle*, p. 104, art. 17, 19 et 20 (ce dernier article a pour objet les périodes de jeûne). Les habitudes alimentaires des membres des ordres militaires sont aussi établies en fonction de leurs activités guerrières.

<sup>95</sup> "Leur vêtement est un habit blanc très simple, et en dehors de lui, ils n'en peuvent revêtir d'autre. Quand ils dorment, ils n'ont pas la permission de quitter leur habit ni de déceindre leurs reins," Michel le Syrien, 3.202. La règle établit les couleurs des robes des frères, le manteau blanc pour les chevaliers, des robes noires pour les écuyers et les sergents. Sur la tenue vestimentaire des templiers, voir Dailliez, *Règle*, pp. 106-108, art. 27, 28, 29 et 30.

<sup>96</sup> *Cart Hosp.*, pp. 122-23, n° 1355.

<sup>97</sup> Langlois, *Trésor des Chartes d'Arménie*, pp. 141-43; Strehlke, *Tabulae Ordinis Theutonici*, pp. 65-66, n° 83; et, Forstreuter, *Der deutsche Orden*, pp. 235-36.

charitables pour tous ceux qui adorent la Croix.”<sup>98</sup> Mais il sait aussi être plus précis sur ce thème.<sup>99</sup> Il évoque également une distribution de nourriture par les templiers lors d’une famine à Jérusalem, et l’esprit de sacrifice de ces chevaliers du Christ qui voulurent continuer à donner la même quantité de froment aux pauvres malgré l’amenuisement inquiétant de leurs réserves. Michel le Syrien, dans son enthousiasme, fait mention d’un miracle divin qui permit aux frères de retrouver leurs celliers à nouveaux pleins, après avoir pris leur généreuse décision.<sup>100</sup>

L’ordre de l’Hôpital et celui des teutoniques sont également caractérisés par les soins qu’ils prodiguent aux malades et leurs activités hospitalières,<sup>101</sup> ce qui n’est pas le cas de la milice du Temple. Les souverains arméniens y sont sensibles: Raymond-Roubên désigne l’ordre de l’Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem sous le nom de: “maison de l’Hôpital des malades de Jérusalem”<sup>102</sup> et, pour Hét’Youm Ier ets on épouse Zapêl, la maison de l’Hôpital des Allemands s’est “distinguée et renforcée dans le service des malades.”<sup>103</sup> Michel le Syrien expose tout le processus d’accompagnement aux malades par les frères, quelle que soit l’issue pour leurs protégés: “Ils fondèrent dans tous leurs pays, et surtout à Jérusalem, des hôpitaux, de sorte que tout étranger qui tombe malade y trouve sa place; ils le servent et prennent soin de lui jusqu’à ce qu’il soit guéri, et alors ils lui donnent un viatique et le renvoient en paix, ou bien, s’il meurt, il prennent soin de sa sépulture.”<sup>104</sup>

Michel le Syrien va au-delà d’un simple embellissement des faits dans sa perception des ordres religieux-militaires, puisque, quelquefois, il associe des phénomènes surnaturels ou encore naturels mais exceptionnels, liés aux astres, à la

<sup>98</sup> Michel le Syrien, 3.203.

<sup>99</sup> “Sur tout ce qui rentre des récoltes de froment, de vin, etc., ils distribuent aux pauvres un dixième; toutes les fois qu’on cuit le pain dans une de leurs maisons, on en réserve un sur dix pour les pauvres. Les jours où on dresse la table et où les frères mangent le pain, tout ce qui reste est donné aux pauvres. Deux fois par semaine, ils distribuent spécialement aux pauvres du pain et du vin,” *ibid.*, pp. 202–203. Le patriarche s’intéresse aux dons à l’égard des plus démunis dans certaines conditions spécifiques: “Quand quelqu’un meurt, ils font célébrer pour lui quarante messes; ils nourrissent les pauvres, pour lui, pendant quarante jours et quarante personnes chaque jour,” *ibid.*, p. 202. Ici, les propos de Michel le Syrien sont conformes à ce que l’on peut lire dans la règle du Temple: “Nous prions aussi et commandons par notre autorité pastorale, qu’un pauvre soit nourri de viande et de vin jusqu’au quarantième jour en souvenir du frère mort, comme s’il était encore vivant,” Dailliez, *Règle*, p. 102, art. 11. Sur la charité, voir aussi les articles 21 p. 105, et 71 p. 118.

<sup>100</sup> “A cette époque, il y eut une grande famine à Jérusalem. Or ces *phrer* [...] donnaient et distribuaient aux pauvres, selon leur coutume, sans diminution [...]. Le Seigneur, [...] les visita. Dès que les économes entrèrent, ils trouvèrent tous les celliers surabondamment pleins et regorgeant de froment, d’orge, de vin et de légumes,” Michel le Syrien, 3.207–208.

<sup>101</sup> A propos des activités hospitalières des frères de l’ordre de Saint-Jean de Jérusalem, voir Susan B. Edgington, “Medical care in the Hospital of St John in Jerusalem,” dans *MO*, 2, pp. 27–33; et, sur celles des teutoniques, Klaus Militzer, “The role of hospitals in the Teutonic Order,” dans *MO*, 2, pp. 51–59, et Bernard Demel, “Welfare and Warfare in the Teutonic Order: a survey,” dans *MO*, 2, pp. 61–73.

<sup>102</sup> *Cart Hosp*, pp. 70–71, n° 1262.

<sup>103</sup> Langlois, *Trésor des Chartes d’Arménie*, pp. 141–43; Strehlke, *Tabulae Ordinis Theutonici*, pp. 65–66, n° 83; et, Forstreuter, *Der deutsche Orden*, pp. 235–36.

<sup>104</sup> Michel le Syrien, 3.203.

mention de la milice du Temple. On en a déjà eu un aperçu lorsqu'il a été question de l'approvisionnement miraculeux des celliers de l'ordre dans la Ville sainte. Le patriarche signale également la mort de "quarante cavaliers 'Phrer' [...] avec quatre cents autres chrétiens, et le diacre Bar Qorya." lors d'une éclipse du soleil, reliant les deux événements.<sup>105</sup>

L'ultime aspect de cette dimension religieuse et spirituelle des membres des ordres militaires, perceptible dans les écrits des chrétiens orientaux, est la foi poussée à son paroxysme, jusqu'à sa dernière limite, celle du martyr. Dans la chronique du Pseudo-Sembar, on assiste au sacrifice ultime des templiers et des hospitaliers pour l'amour de Dieu. Après le désastre de Hattîn, en 1187, Saladin proposa aux membres des ordres militaires d'apostasier et de se convertir à l'islam en échange de "présents" et d'"honneurs" mais, les frères, en dépit de cette offre avantageuse, firent le choix de mourir à la suite de la poignante exhortation attribuée par l'auteur au maître du Temple.<sup>106</sup> Le martyr des frères est expressément mentionné par certains chroniqueurs, tel Grigor Yérêts évoquant le siège d'Ascalon par les chrétiens, en 1153: "Dans ce siège, la valeureuse nation des Franks éprouva bien des fatigues, partagées par son brave et saint roi, pendant une année entière. Un grand nombre d'entre eux et de Frères obtinrent la couronne du martyr."<sup>107</sup> Pour Michel le Syrien, les templiers "considèrent comme des martyrs ceux qui meurent dans les combats."<sup>108</sup> Il existe donc dans l'esprit des auteurs des sources chrétiennes orientales deux types de frères martyrs: ceux qui sont morts pour avoir refusé d'abjurer leur foi (chez le Pseudo-Sembar), et ceux qui ont perdu la vie pour leur cause, à savoir le combat en faveur du retour de la Terre sainte aux mains des chrétiens et, contre ceux qu'ils considéraient comme des infidèles, c'est-à-dire les musulmans (dans Grigor Yérêts et Michel le Syrien). Cette dernière caractéristique de la dimension religieuse et spirituelle des ordres militaires est celle qui nous permet de faire le lien avec la représentation du caractère martial de ces chevaliers du Christ.

<sup>105</sup> Ibid., pp. 235–36.

<sup>106</sup> "O frères, voici qu'ils sont venus les jours du salut de nos âmes, qui nous permettront de gagner le Paradis; je vous en conjure, demeurez unanimes et inébranlables dans l'amour du Christ; nous mêlerons aujourd'hui notre sang à son sang salvifique; ne craignons pas ceux qui tuent les corps et ne nous laissons pas abuser par les attrait d'une vie passagère," dans Dédéyan, *Chronique Smbat*, pp. 62–63. Cependant, ce discours ne semble pas avoir été prononcé par Gérard de Ridefort, seul templier à être sorti indemne de cet épisode, mais par un chevalier de l'ordre appelé Nicolas (d'après l'*Itinerarium Peregrinorum et gesta regis Ricardi*, cité par Sirarpie der Nersessian, *The Armenian Chronicle*, p. 753, note 40, et *Etudes*, p. 362, note 40, et par Gerard Dédéyan, *Chronique Smbat*, p. 62, note 64).

<sup>107</sup> Grigor Yérêts, p. 184, Dulaurier, *Matthieu d'Édesse*, pp. 350–51, et Dostourian, *Matthew of Edessa*, pp. 270–71.

<sup>108</sup> Michel le Syrien, 3.202.

*La vocation militaire des frères*

Il semble évident, pour les chrétiens orientaux, que les membres des ordres religieux-militaires ne sont pas des soldats ordinaires, les termes de “milice invincible” et de “milice du Christ” qui leur sont attribués par Grigor Yérêts<sup>109</sup> témoignent d’une forme de représentation de la mission divine dont ils sont investis.

La mission originelle des frères était revêtue d’un caractère militaire certain; c’est ce qui ressort d’ailleurs des écrits du patriarche jacobite:

Au commencement du règne de Baudouin II, un homme franc [...] avait fait vœu [...] de se faire moine, après avoir aidé le roi à la guerre pendant trois ans, lui et les trente cavaliers qui l’accompagnaient [...]. Quand le roi et ses grands virent qu’ils s’étaient illustrés à la guerre, et avaient été utiles à la ville par leur service de ces trois années, ils conseillèrent à cet homme de servir dans la milice, avec ceux qui s’étaient attachés à lui, au lieu de se faire moine, pour travailler à sauver son âme seule, et de garder ces lieux contre les voleurs.<sup>110</sup>

En effet, le but initial de la fondation de l’ordre était la protection des pèlerins et la défense des lieux saints.<sup>111</sup> Ce n’est que plus tard que les templiers participèrent à des combats aux côtés des souverains latins et même arméniens.

Le regard que portent les Arméniens et les Syriques sur la dimension guerrière des frères est perceptible à travers le récit des combats auxquels ces derniers participent, qu’il s’agisse de campagnes militaires ou de la défense de territoires ou de forteresses. Hét’oum l’Historien, dans sa *Flor des estoires des parties d’Orient*, expose la manière dont les troupes chrétiennes, comprenant les templiers et les hospitaliers, se sont rassemblées à l’appel du Khan mongol Ghazan, en vue de combattre conjointement les Mamloûks;<sup>112</sup> le même auteur fait mention, dans sa chronique, de nombreuses batailles où les membres des ordres militaires se sont illustrés et où ils ont souvent trouvé la mort,<sup>113</sup> par exemple lors de la prise de Tripoli par le sultan Kalâwoûn en avril 1289.<sup>114</sup> Plusieurs copistes et historiens relatent dans les colophons la vaine défense d’Acre par les ordres militaires, en 1291.<sup>115</sup> Le Pseudo-Sembar, quant à lui, mentionne la participation des frères à plusieurs

<sup>109</sup> Grigor Yérêts, pp. 171–72, 188, 189; Dulaurier, *Matthieu d’Édesse*, pp. 355, 337–39, 354–57, et dans Dostourian, *Matthew of Edessa*, pp. 262–64 (traduit par “aimés du Christ”), 273 (“forces invincibles”).

<sup>110</sup> Michel le Syrien, 3.201.

<sup>111</sup> Sur la fondation de l’ordre du Temple, voir Alain Demurger, *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge* (Paris, 2005), pp. 27–31; Alain Demurger, *Vie et mort de l’ordre du Temple* (Paris, 2ème éd., 1989), pp. 15–52; Demurger, *Chevaliers du Christ*, pp. 36–40; et Malcolm Barber, *The New Knighthood. A History of the Order of the Temple* (Cambridge, 1994), pp. 1–37.

<sup>112</sup> Haython, *Flor*, pp. 196–99 (pp. 320–21, pour la version latine), et Haython, trad. Deluz, pp. 851–52.

<sup>113</sup> Haython, *Chronique*, pp. 60, 65, 66, 67, 68, 74, 75–76, 77.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>115</sup> Matevosssyan, *Colophons (XIIIe siècle)*, pp. 701–703, n° 570; pp. 706–13, n° 574; pp. 718–20, n° 579.

combats, en particulier, à Hattîn, comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir.<sup>116</sup> Cependant, ces sources se contentent d'une simple évocation de la participation des ordres militaires sur le champ de bataille ou lors d'un siège. Elles ne s'appesantissent pas sur leurs techniques de combat, les moyens ou les stratégies mis en œuvre, mais évoquent seulement l'issue des rencontres, et présentent les frères dans la victoire comme dans la défaite, en témoignant du sort qui leur est réservé en cas de revers.

Templiers, hospitaliers et teutoniques sont représentés parfois comme des prisonniers à la suite d'une défaite. Dans un colophon arménien du XII<sup>e</sup> siècle, le copiste écrit, à propos de Saladin: "Il captura le roi et les combattants, qui sont appelés 'frères'."<sup>117</sup> Toujours au sujet de la bataille de Hattîn, l'Anonyme syriaque nous dit de façon plus circonstanciée: "Plus de cent cinquante nobles parmi les frères des templiers et des hospitaliers furent pris et envoyés en prison à Damas, sauf le vieux prince Renaud auquel ils coupèrent la tête en présence de Salâh al-Dîn, avec beaucoup de chefs qui furent tués devant sa tente."<sup>118</sup>

La mort des frères des ordres religieux-militaires est fréquemment mentionnée dans les sources chrétiennes orientales, que ce soit lors de grandes batailles, comme à Harim, en 1163,<sup>119</sup> ou à Hattîn, en 1187;<sup>120</sup> pendant des sièges, par exemple lors de la prise d'Ascalon par les chrétiens, le 19 août 1153,<sup>121</sup> ou à l'occasion de combats plus circonscrits. Cette mort revêt souvent un caractère particulier, atypique, puisqu'elle s'apparente, comme on l'a vu plus haut, au martyre.

La perte de villes et de forteresses détenues par les frères est également envisagée par les chrétiens orientaux, par exemple, celles de Baghrâs en 1268, par les templiers,<sup>122</sup> ou encore celle du Krak des chevaliers par les hospitaliers et celle de Montfort par les teutoniques, en 1271,<sup>123</sup> le cas le plus flagrant et l'un des plus récurrents dans les divers récits étant celui de la perte de la ville d'Acre.<sup>124</sup>

Malgré l'estime ressentie par certains chroniqueurs à l'égard des frères, la vaillance et la valeur militaire des chevaliers du Christ sont parfois remises en cause;

<sup>116</sup> Dédéyan, *Chronique Smbat*, pp. 62–63.

<sup>117</sup> Matevosyan, *Colophons (Ve–XIIe siècle)*, pp. 272–73, n° 280.

<sup>118</sup> L'Anonyme syriaque, pp. 148–49.

<sup>119</sup> "Nour ed-Din mit le siège contre Harim. Alors cinq princes se réunirent: le prince d'Antioche, le comte de Tripoli, Thoros de Cilicie, le grec Doucas de Tarse, et le Maître des Frères, avec environ treize mille cavaliers et piétons. Ils se rencontrèrent avec Nour ed-Dîn et les Francs furent honteusement taillés en pièces. [...] Tous les Frères furent tués. [...] Nour ed-Din s'empara de, Harim et du couvent grec de Siméon," Michel le Syrien, 3.324–25. On retrouve le même passage, presque mot pour mot, dans Bar Hebraeus, p. 288.

<sup>120</sup> Dédéyan, *Chronique Smbat*, pp. 62–63.

<sup>121</sup> Grigor Yérêts, p. 184; Dulaurier, *Matthieu d'Édesse*, pp. 350–51; et, Dostourian, *Matthew of Edessa*, pp. 270–71.

<sup>122</sup> Mentionnée par Hét'oum l'Historien dans Haython, *Chronique*, p. 74.

<sup>123</sup> Ibid., p. 75.

<sup>124</sup> Orbelian, pp. 245–46; Matevosyan, *Colophons (XIIIe siècle)*, pp. 701–703, n° 570; pp. 706–13, n° 574; pp. 718–20, n° 579.

c'est ce que l'on constate dans un colophon écrit par Hovhannès de Yerzenk, également au sujet de la chute d'Acre:

En 740 (8 janvier 1291–7 janvier 1292), le fils d'Alfi, qui avait pour nom Malik Ashraf,<sup>125</sup> sot et brutal, prit la ville d'Acre très renommée et très peuplée; celle-ci était détenue par la nation des frères, la maison du Temple et de l'Hôpital, la nation courageuse s'est montrée faible et lâche devant les impies. La ville fut assiégée et prise, et [les habitants] furent passés au fil de l'épée ou emmenés en captivité.<sup>126</sup>

Un autre type de perception du rôle militaire des ordres est à prendre en considération. C'est la façon dont, à travers les différentes chartes émanant de la chancellerie royale arménienne, chacun des ordres est perçu par les souverains. Par conséquent, cette représentation varie en fonction de l'état des relations entre le souverain en question et l'ordre mentionné dans la charte. A titre d'exemple, Lewon Ier se plaint de façon quasi permanente de l'attitude hostile des templiers envers lui, hostilité allant parfois jusqu'au conflit ouvert,<sup>127</sup> l'ordre du Temple soutenant les intérêts du comte de Tripoli aux dépens de ceux du petit-neveu du roi d'Arménie, Raymond-Roubèn. *A contrario*, Lewon se félicite de l'attitude réservée des hospitaliers dans ce même conflit.<sup>128</sup> Ce roi et, plus tard, Hét'oum Ier évoquent avec reconnaissance le soutien militaire apporté par les maisons des Hôpitaux de Saint-Jean de Jérusalem et de Sainte-Marie des Teutoniques à leur royaume.<sup>129</sup>

La hiérarchie des ordres militaires intéresse quelques auteurs chrétiens orientaux. Michel le Syrien tente de reconstituer, d'une façon générale, la structure interne des ordres, en évoquant les fonctions des uns des autres:

Les prêtres seuls qui officient dans leurs églises boivent du vin chaque jour, avec le pain, ainsi que les soldats, c'est-à-dire les cavaliers pendant leurs exercices, et les piétons dans les combats. Les ouvriers travaillent chacun à son métier, et de même les ouvriers des champs; dans toute ville ou village où ils ont une maison, il y a un chef et un économiste, et, sur leur ordre, tous ceux qui s'y trouvent travaillent chacun à son ouvrage. Le supérieur de tous est à Jérusalem: il commande à tous, et il n'est jamais permis à aucun d'eux de faire quelque chose de personnel.<sup>130</sup>

En effet, parmi les membres des ordres militaires, on trouvait des frères clercs, des prêtres ou des frères chapelains, qui assuraient le culte, et des frères laïcs, chevaliers et sergents, qui combattaient. Il y avait également du personnel pour

<sup>125</sup> Il s'agit du sultan mamloûk Al-Ashraf Khalîl.

<sup>126</sup> Matevosssyan, *Colophons (XIIIe siècle)*, pp. 706–13, n° 574.

<sup>127</sup> Lettre de Lewon Ier au pape Innocent III, cf. Innocent III, *PL*, 215: col. 687–92, n° 119.

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> *Cart Hosp*, pp. 115–16, n° 1344, et pp. 118–19, n° 1349; et dans Langlois, *Trésor des Chartes d'Arménie*, pp. 117–20, 141–43; Strehlke, *Tabulae Ordinis Theutonici*, pp. 37–39, n° 46, pp. 65–66, n° 83; et, Forstreuter, *Der deutsche Orden*, pp. 234, 235–36.

<sup>130</sup> Michel le Syrien, 3.202.

s'occuper de l'agriculture et de l'artisanat nécessaires à la vie des congrégations. Hétoum l'Historien, quant à lui, possède une bonne connaissance des dirigeants des ordres puisqu'il identifie et nomme, dans sa chronique, les différents maîtres des trois plus grands ordres militaires, au gré des événements qu'ils traversent, et parfois même des dignitaires, tels que le maréchal du Temple.<sup>131</sup>

#### *Une dimension politique*

A la vocation militaire de ces ordres, s'ajoutent de façon sous-jacente des activités politiques. Elles sont perceptibles à plusieurs niveaux: d'une part la possession de forteresses – on a vu les cas de Baghrâs et de Séleucie – et de villes – par exemple Acre –, souvent situées à des positions clefs, donne aux congrégations et à leurs dirigeants un rôle décisionnel non négligeable lors de rassemblements de chefs chrétiens, qu'il s'agisse de princes latins (et/ou arméniens) implantés au Proche-Orient ou de croisés fraîchement débarqués, en vue d'offensives éventuelles contre les musulmans. De plus, les frères jouent également, aux yeux des chrétiens orientaux, et particulièrement des Arméniens, un rôle diplomatique non négligeable. Ainsi un chevalier teutonique, à l'instigation de son ordre, entreprend de défendre les intérêts de Lewon Ier auprès du pape Innocent III.<sup>132</sup> Par un prêt au roi d'Arménie, les frères de l'Hôpital contribuent, quant à eux, au financement du mariage de sa fille Rita avec le roi de Jérusalem, Jean de Brienne.<sup>133</sup> Et, les templiers, pourtant anciens adversaires de Lewon Ier, parviennent à déjouer un complot ourdi contre le roi, en dénonçant une conspiration.<sup>134</sup> Les Arméniens constatent, à travers leurs écrits, l'omniprésence des ordres militaires dans la vie des Etats latins d'Orient et dans celle du royaume arménien de Cilicie, sur les plans tant militaire que politique.

#### *La perception de la richesse des ordres religieux-militaires*

La dimension économique des ordres militaires apparaît dans les sources chrétiennes orientales à travers la représentation des biens, qu'ils soient meubles ou immeubles, des frères.

<sup>131</sup> Haython, *Chronique*, p. 60.

<sup>132</sup> Lettre d'Innocent III à Lewon Ier, cf. Innocent III, *PL*, 216: col. 54–56, n° 45.

<sup>133</sup> *Cart Hosp*, pp. 165–66, n° 1427.

<sup>134</sup> Raymond-Roubên fut responsable de ce complot, en 1217: “Then Liôn, the king of the Armenians, the brother of Rûfin the Armenian, because he, Rûfin the Frank, was the son of his brother's daughter, was enraged and he came to Antioch; and he made the people of Antioch swear oaths of fealty to him. Then this stupid man seeing that he was reigning became puffed up with pride and he wished to seize Liôn, who had made him king, so that he might reign over Cilicia also. Then when the Brethren (Frères) knew of the plot they informed Liôn concerning him, and he escaped without injury,” dans Bar Hebraeus, p. 370.

C'est, comme souvent, Michel le Syrien, qui nous offre une vue globale de la richesse de ces ordres. Il mentionne d'abord les premières donations qui leur ont été faites: "Le roi leur donna la Maison de Salomon pour leur habitation, et des villages pour leur subsistance. De même, le patriarche leur donna quelques-uns des villages de l'Eglise;"<sup>135</sup> puis, le patriarche dévoile un de leurs modes d'expansion, l'accueil de nouveaux membres: "Quiconque devenait frère avec eux, donnait à la communauté tout ce qu'il possédait: soit villages, soit villes, soit toute autre chose. Ils se multiplièrent, se développèrent et se trouvèrent à posséder des pays, non seulement dans la contrée de Palestine, mais surtout dans les contrées éloignées d'Italie et de Rome."<sup>136</sup> Pour finir, il s'émerveille devant l'étendue des richesses de ces congrégations: "Ils possédèrent des forteresses et bâtirent eux-mêmes des places-fortes dans tous les pays de la domination des chrétiens. Leur richesse se multiplia en or et en choses de toute sorte, en armures de toute espèce, en troupeaux de moutons, de bœufs, de cochons, de chameaux, de chevaux, au delà de celle de tous les rois."<sup>137</sup> Dans les faits, les ordres militaires disposaient certes de nombreux casaux, villages, villes et châteaux, avec les terrains attenants, mais c'est une extrapolation que de dire qu'ils détenaient des pays entiers, bien que le sens du mot "pays" soit alors plus proche de celui de "régions."<sup>138</sup>

Dans un second temps, et de façon plus concrète, dans les actes de donations des souverains arméniens, les différents types de territoires possédés par les ordres militaires sont décrits. On le voit, par exemple, dans la charte octroyée par Lewon Ier, en avril 1212, aux chevaliers teutoniques:

Je donne et concède dorénavant et à perpétuité des tenures de terres et de casaux extrêmement bonnes et très vastes [...]; en premier, le célèbre château nommé Amouda et les casaux nommés plus bas qui lui sont rattachés avec leurs appartenances et leurs confronts [...].<sup>139</sup>

Dans cette même charte, Lewon accorde des franchises aux frères, permettant à ceux-ci d'acheter et de vendre tout ce qui est nécessaire à leur entretien.

---

<sup>135</sup> Michel le Syrien, 3.201.

<sup>136</sup> Ibid., pp. 201–202.

<sup>137</sup> Ibid., p. 203.

<sup>138</sup> Sur le patrimoine et les activités financières des ordres militaires en général, voir Alan J. Forey, *The Military Orders from the Twelfth to the early Fourteenth Centuries* (London, 1992), pp. 58–77, 98–132; Demurger, *Chevaliers du Christ*, pp. 160–66; pour ce qui concerne plus spécifiquement les Hospitaliers, voir Jonathan S. C. Riley-Smith, *The Knights of St. John in Jerusalem and Cyprus, 1050–1310* (Edinburgh, 1967), pp. 421–69, et Michel Balard, "I possedimenti degli Ospedalieri nella Terrasanta (secoli XII–XIII)," dans *Cavalieri di San Giovanni e Territorio*, éd. Josepha Costa-Restagno (Bordighera, 1999), pp. 473–505; pour les templiers, voir Barber, *New Knighthood*, pp. 229–79; Demurger, *Templiers*, pp. 273–329; et pour les teutoniques, Kristian Toomaspoeg, *Histoire des Chevaliers teutoniques* (Paris, 2001), pp. 77–95.

<sup>139</sup> Langlois, *Trésor des Chartes d'Arménie*, pp. 117–20; Strehlke, *Tabulae Ordinis Theutonicici*, pp. 37–39, n° 46; et, Forstreuter, *Der deutsche Orden*, p. 234.

Dans un troisième temps, ce sont les chroniques qui se font l'écho des biens des congrégations militaro-religieuses, évoquant la possession de telle ou telle forteresse par telle ou telle maison.<sup>140</sup>

La représentation que se font les chrétiens orientaux des ressources des ordres militaires donne une idée de la puissance territoriale et de la richesse de ces derniers. Cependant, cette vision reste assez superficielle, puisque aucun renseignement n'est apporté sur le mode d'exploitation de leurs domaines, les différentes taxes qu'ils en retirent, ou sur la participation ou, du moins, la contribution des frères à d'autres activités économiques. Malgré tout, une de leurs activités financières, le prêt, est signalée dans une charte de Lewon Ier, daté du 23 avril 1214. Le roi atteste avoir reçu 20,000 besants sarrasins du grand maître de l'Hôpital, Garin de Montaigu, pour l'aider à financer le mariage de sa fille Rita avec Jean de Brienne. Cette somme ayant été prélevée sur les aumônes de l'ordre, Lewon engage le territoire de Čker et tous les casaux qui s'y trouvent pour le recouvrement de cette dette.<sup>141</sup>

La perception des ordres militaires par les Arméniens et les Syriques dans toutes les dimensions constitutives de leur entité et de leur identité, démontre un intérêt particulier des chrétiens orientaux envers ces moines à la mission si atypique. De cette mission sont induites leur force militaire, mais aussi leur mainmise sur des territoires parfois étendus et sur des forteresses d'une importance stratégique, ce qui implique à la fois le rôle politique incontournable des ordres mais aussi une richesse incontestable. Cependant, c'est la dimension spirituelle des frères, et leur combat dénué de tout intérêt personnel et de toute attente de satisfaction matérielle, livré seulement au nom du Christ, qui frappe le plus les écrivains orientaux. Malgré tout, tous les auteurs des sources dont il est ici question ne sont pas figés sur cette image, loin de là. Ils portent chacun un regard différent, et parfois même un jugement, sur ces ordres et sur leurs actes.

### **D'un jugement sévère et sans concession au panégyrique**

#### *Les reproches faits aux ordres militaires*

De manière générale, les chrétiens orientaux ont une image relativement favorable des ordres militaires. Cependant, dans certains cas, ils émettent un jugement sans indulgence face à ce qu'ils estiment le plus souvent être un relâchement de leurs valeurs, qu'elles soient spirituelles ou militaires. D'autres auteurs conservent une

<sup>140</sup> Par exemple, dans Haythou, *Chronique*, l'auteur signale la construction du château de Montfort par les teutoniques (p. 64), la possession de Baghràs et de la Roche Roussel par les templiers (p. 74), ou encore celle du Krak des chevaliers par les hospitaliers (p. 75). Dans Bar Hebraeus, p. 381, l'auteur nous dit que Séleucie est aux mains des frères (hospitaliers) et, dans la *Table chronologique* du roi Hét'oum II, dans *RHC Darm*, 1: 484, 485, il est fait mention des templiers à Château Pèlerin et, à nouveau des frères allemands à Montfort.

<sup>141</sup> *Cart Hosp*, pp. 165–66, n° 1427.

certain distance à leur égard, évoquant les faits qui les concernent d'une façon relativement abrupte, sans s'apitoyer sur leur sort ni louer leur courage, mais sans les vilipender non plus.

Divers types de reproches sont faits aux ordres religieux-militaires: le premier et non le moindre est la dégradation de leurs institutions et l'altération de leur mission originelle; il est formulé par Nersès de Lambroun,<sup>142</sup> dans ses *Réflexions sur les Institutions de l'Eglise*:

Ils trouvèrent des corporations religieuses régies par des lois différentes, corporations qui associent les institutions monastiques, en vivant dans le monde, à l'habit militaire, et qui se proposent pour but de faire une guerre implacable aux ennemis du voisinage. L'origine de cet ordre est louable, si Satan toutefois ne mêle pas finalement son ivraie avec la bonne semence, suivant une parole que les gens frondeurs peuvent nous appliquer, et nous leur rétorquer, ainsi que nous ne l'ignorons pas. Mais, dans la suite, les institutions de cet ordre ne furent plus ce qu'elles avaient été dans le principe.<sup>143</sup>

C'est donc la manière dont les ordres ont évolué qui est stigmatisée par l'archevêque de Tarse. Au-delà de ces propos, il faut également souligner le fait que, dans l'Eglise arménienne, il n'était pas admis que les clercs puissent combattre ou même porter des armes (sauf dans des situations où ils couraient un réel danger). La *Lettre encyclique* de Nersès Chenorhali<sup>144</sup> est éloquente à cet égard: "Les armes de notre stratégie ne sont pas matérielles, ainsi que le précise l'Apôtre, mais spirituelles et divines. [...] Nous vous supplions donc de renoncer dorénavant à ces habitudes non canoniques et de ne pas porter d'armes."<sup>145</sup>

L'Eglise arménienne et ses représentants les plus illustres avaient donc, on peut le penser, un *a priori* défavorable envers les ordres militaires puisque, se référant aux préceptes de l'Evangile, en citant Paul, dans l'Epître aux Romains (13, 12), Nersès Chenorhaliconseille aux prêtres "de revêtir les armes de la lumière," et non celles des ténèbres.<sup>146</sup> Cela excluait toute compatibilité entre vie religieuse et métier des armes. Mais, si Nersès de Lambroun paraît accepter, dans ses propos, la

<sup>142</sup> Nersès de Lambroun (1153–98) fut supérieur du couvent de Skewria, et archevêque de Tarse. Il produisit de nombreuses œuvres, parmi lesquelles l'*Explication de la Divine Liturgie* (1177), le *Discours synodal* (1178), la *Lettre adressée au roi Léon* (vers 1195) ou encore *Discours*. Sur la vie de Nersès de Lambroun, voir aussi N. Bogharian, *Les écrivains arméniens* (Jérusalem, 1971) (en arménien), pp. 253–59, et L. Zekiyan, "Nersès de Lambroun," dans *Dictionnaire de spiritualité*, 11: col. 122–34.

<sup>143</sup> *Réflexions sur les Institutions de l'Eglise et Explication du mystère de la messe*, RHC Darm, 1:571.

<sup>144</sup> Nersès Chenorhali (1102–73), fut catholicos de 1166 à 1173. Parmi ses ouvrages, nous pouvons évoquer son *Encyclique*, les *Epîtres sur la question de l'Union avec les Grecs*, *Au sujet de la conversion des Fils du soleil* et *Elégie sur la prise d'Edesse*.

<sup>145</sup> Nous remercions M. Mariam Vanerian pour nous avoir aimablement communiqué sa traduction de la *Lettre encyclique*, dont nous avons reproduit un extrait ici. Voir aussi Nersès Chenorhali, *Lettre encyclique* (Erevan, 1995) (en arménien ancien), pp. 118–41.

<sup>146</sup> Nersès Chenorhali, *Lettre encyclique*, pp. 118–41.

combinaison guerre/monachisme, ses critiques envers l'ordre du Temple semblent relativement précoces.<sup>147</sup>

Sur le plan militaire, les frères sont parfois jugés sans complaisance également, surtout lorsqu'ils se trouvent dans l'incapacité de défendre efficacement un territoire ou une ville qui leur a été confié: on a vu l'exemple de Hovhannès de Yerzenk, qui traite les templiers et les hospitaliers de lâches, à la suite de la prise d'Acre<sup>148</sup> par le sultan mamloûk al-Ashraf Khalîl.

Le manque de loyauté des templiers est également pointé du doigt par le continuateur de Samouël d'Ani:

Le monarque allemand vient dans l'île de Chypre, avec une armée nombreuse, et se rend en pèlerinage à Jérusalem. Les frères du Temple écrivent à Kamel, sultan d'Égypte, qu'ils lui livreront l'empereur, auquel le sultan fait remettre leur lettre, pour le convaincre de la trahison de ses nationaux, et lui livre de bonne amitié Jérusalem. La paix s'étant établie entre eux, l'empereur vint et menaça les frères de son courroux.<sup>149</sup>

Même si l'existence d'une telle lettre n'est pas attestée, on trouve l'écho de cette trahison et la mention de ce document dans la chronique de Matthieu Paris,<sup>150</sup> cela fut repris par Ernst Kantorowicz.<sup>151</sup> Par ailleurs, le chroniqueur Sibte ibn al-Djawzi évoque la menace de l'assassinat de l'empereur par les templiers.<sup>152</sup>

<sup>147</sup> Cependant, dès leur origine, les ordres religieux-militaires ont fait l'objet de diverses critiques, en Orient comme en Occident. On les accusait d'être envieux, cupides, orgueilleux, déloyaux, violents, etc. Voir Nicholson, *Templars, Hospitallers and Teutonic Knights*, p. 129. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, Gautier Map, à l'autre extrémité de la chrétienté, en Angleterre, dans ses *Contes pour les gens de cour* (trad. Alan K. Bate (Belgium, 1993), pp. 100–101), émettait le même constat que Nersès de Lambroun sur la déformation de l'objectif initial des templiers, tout en critiquant également leur enrichissement. Il rejoignait les religieux arméniens sur le fait de condamner l'utilisation des armes par des moines, et s'appuyait sur l'exemple donné par le Christ et les apôtres qui avaient préféré la parole au glaive. Nous remercions le professeur Jonathan Riley-Smith pour les précieux conseils qu'il nous a prodigués et qui a attiré notre attention sur le parallèle qui existe entre ces deux témoignages – concordants malgré la distance qui sépare leurs auteurs –, ce qui en dit long sur la désaffection que connaissait déjà le Temple dans certains milieux culturels, et ceci, à travers toute la chrétienté, déjà moins d'un siècle après sa fondation. Le concept de l'usage de la force par des hommes d'église, et particulièrement des moines, était encore loin d'être accepté par tous.

<sup>148</sup> Matevosyan, *Colophons (XIIIe siècle)*, pp. 706–13, n° 574. Cf. supra.

<sup>149</sup> Samouël d'Ani, p. 471.

<sup>150</sup> *Matthaei Parisiensis, monachi sancti Albani, Chronica majora*, éd. Henry R. Luard, 7 vols., RS 57 (London, 1872–83), 3:177–79.

<sup>151</sup> Kantorowicz, *L'empereur Frédéric II* (Paris, rééd. de 2000), p. 177.

<sup>152</sup> *Chroniques arabes des croisades*, textes recueillis et présentés par Francesco Gabrieli, Sindbad (Paris, 2ème éd., 1996), p. 302. L'ordre du Temple ne pouvait être favorable à Frédéric II de Hohenstaufen, en raison de l'excommunication qui avait été prononcée contre l'empereur germanique en 1227 par le pape Grégoire IX. Cependant, malgré l'interdiction papale, l'empereur avait déclenché la sixième croisade en prenant la mer le 28 juin 1228, s'aliénant de ce fait le soutien des ordres militaires, à l'exception de celui des chevaliers teutoniques. L'animosité des templiers à l'encontre de l'empereur eut pour conséquence la volonté de ce dernier d'assaillir leur maison à Acre, il fut cependant obligé de se retirer sans avoir eu le temps de concrétiser son projet, à cause de l'invasion de son royaume de Sicile par

Celui qui porte le regard le plus implacable sur les templiers, tout en se positionnant lui-même en victime, est le roi Lewon Ier dans ses lettres au pape Innocent III. Il se plaint de la mauvaise volonté de l'ordre à son égard, de son refus de combattre à ses côtés pour défendre les frontières du royaume puis, plus grave, de ses actions militaires contre ses intérêts et, comble de l'inacceptable, contre des chrétiens!<sup>153</sup> Le souverain arménien, étant personnellement impliqué, nous offre donc une représentation particulièrement négative de l'ordre du Temple puisque, ne pouvant être à la fois juge et partie, il ne devait être que partial. De plus, Lewon Ier, en refusant de rétrocéder aux frères leur ancienne forteresse de Baghrâs, qu'il avait lui-même reprise après la conquête de Saladin, ne pouvait pas s'attendre à une attitude conciliante de leur part.

*Un point de vue neutre*

Une autre catégorie d'écrivains est beaucoup moins passionnée et tente d'exposer les faits relatifs aux frères combattants d'une façon relativement neutre, sans user d'adjectifs péjoratifs ou mélioratifs pour les qualifier. L'information en elle-même les intéresse davantage que l'interprétation qu'ils peuvent en tirer. La *Chronique* d'Hét'oum l'Historien est représentative à cet égard. Sans faire de reproche ni de louange aux membres des ordres religieux-militaires, Hét'oum s'intéresse à tous les événements importants qui jalonnent leur histoire, que ce soit la date de leur fondation, la mort de leurs grands maîtres et de certains de leurs principaux dignitaires, la construction et la perte de leurs forteresses, les campagnes auxquelles ils participent, leurs combats défensifs, l'issue de ces conflits, les donations et les ventes à leur profit, leurs actions diplomatiques et quelques anecdotes les concernant.<sup>154</sup> Dans sa *Table chronologique*, Hét'oum II adopte la même démarche pour évoquer les templiers et les chevaliers teutoniques,<sup>155</sup> approche également reprise dans certains colophons de manuscrits.<sup>156</sup> Et, parmi les chroniqueurs syriaques, l'auteur anonyme mentionne les frères lors d'un combat contre Saladin, et l'emprisonnement de ceux-ci après le désastre de Hattîn, sans exprimer une quelconque opinion sur leur manière de combattre ou sur leur sort.<sup>157</sup>

---

Jean de Brienne. Si les hospitaliers ont fini par adopter une attitude plus conciliante envers Frédéric II, ce ne fut pas le cas des templiers qui se joignirent aux barons de Terre sainte contre lui. Voir Jean Richard, *Histoire des croisades* (Paris, 1996), pp. 321 et 323.

<sup>153</sup> Cf. Innocent III, *PL*, 214: col. 810–12, n° 252, et col. 1003–1006, n° 43; 215: col. 687–92, n° 119.

<sup>154</sup> Haython, *Chronique*, pp. 60, 65, 66, 67, 68, 74, 75–76, 77 et 79. Hét'oum de Korykos adopte également un ton neutre pour évoquer les ordres du Temple et de l'Hôpital dans Haython, *Flor*, *RHC Darm*, 2:196–99 (2:320–21, pour la version latine), et Haython, trad. Deluz, pp. 851–52.

<sup>155</sup> Dans *RHC Darm*, 1:484 et 485.

<sup>156</sup> Matevosyan, *Colophons (XIIIe siècle)*, pp. 701–703, n° 570; pp. 718–20, n° 579.

<sup>157</sup> L'Anonyme syriaque, pp. 141–42, 148–49.

*Un regard favorable et bienveillant envers les ordres militaires*

On constate, à travers les sources mentionnant les membres des ordres militaires, une gradation dans le respect éprouvé par leur auteurs et même parfois, dans leur admiration. Lorsque Lewon Ier ou Raymond-Roubên accordent des chartes de donations ou de franchises aux hospitaliers, ils désignent l'ordre comme "sainte" ou "sacro-saintemaison", et le grand maître est toujours précédé de l'épithète "vénérable."<sup>158</sup>

La perception des templiers, qu'il appelle les "Frères aux vêtements marqués de la Croix," par le Pseudo-Sembar, est élogieuse, en particulier pour décrire leur courage face à Saladin devant le choix qui s'offrait à eux après le désastre de Hattîn.<sup>159</sup> Cependant, bien que le chroniqueur mentionne la plupart des faits essentiels concernant les templiers et les hospitaliers en Arménie cilicienne, il n'évoque pas la querelle d'Antioche dont ils furent, avec le comte de Tripoli, Raymond-Roubên et le roi Lewon Ier, les protagonistes, peut-être dans un souci de préserver l'image des frères qui aurait pu être entachée par la mention de leur implication dans ce conflit.

Dans sa *Chronographie*, Bar Hebraeus considère, dès l'année 1156, pendant laquelle Renaud de Châtillon lança une offensive contre le prince arménien T'oros II,<sup>160</sup> que les templiers "œuvrent dans l'intérêt de tous les chrétiens."<sup>161</sup> Les frères du Temple continuent à bénéficier d'une image favorable lorsque, en 1217, ils dénoncent à Lewon Ier le complot fomenté par Raymond-Roubên pour s'emparer de sa personne et régner à sa place.<sup>162</sup> L'auteur rapporte aussi le fait que les hospitaliers, chez lesquels Zapêl était partie se réfugier à la suite du décès prématuré de son époux, "protégèrent honorablement" la reine,<sup>163</sup> et qu'ils firent dire à Kostandin qui la leur réclamait: "Nos maisons et nos bastions sont les villages de refuge des chrétiens, et nous ne pouvons livrer une femme, une reine, qui a cherché refuge auprès de nous."<sup>164</sup> Le grand métropolitain fait donc partie des chrétiens orientaux qui ont conscience de la mission et du but que se sont fixés les ordres militaires et dévoile certaines des qualités et valeurs qui en découlent, telles que leur loyauté et l'asile qu'ils offrent aux chrétiens.

Certaines sources chrétiennes orientales vont plus loin dans l'estime portée aux ordres militaires et font parfois de véritables dithyrambes.

<sup>158</sup> *Cart Hosp*, pp. 70–71, n° 1262; p. 71, n° 1263; pp. 115–16, n° 1344; pp. 122–23, n° 1355; pp. 164–65, n° 1426; pp. 165–66, n° 1427; p. 175, n° 1441; p. 176, n° 1442.

<sup>159</sup> Dédéyan, *Chronique Smbat*, pp. 59–63.

<sup>160</sup> Offensive lancée à l'instigation de l'empereur byzantin Manuel Comnène. Le véritable objectif du prince d'Antioche était cependant de remettre aux frères les forteresses de l'Amanus, jadis prises aux Francs par les Grecs.

<sup>161</sup> Bar Hebraeus, p. 283.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 370.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 381.

<sup>164</sup> *Ibid.*, pp. 389–90.

*Une vision laudative*

On distingue une vision extrêmement élogieuse des ordres militaires dans quelques chroniques du XIIe siècle et dans certaines chartes de la première moitié du XIIIe siècle. Pour Grigor Yérêts, les templiers sont des “envoyés du ciel,”<sup>165</sup> la “milice qui aime le Christ,”<sup>166</sup> et une “milice invincible.”<sup>167</sup> Ils obtiennent “la couronne du martyr” en combattant les musulmans.<sup>168</sup> De surcroît, le chroniqueur arménien met en exergue le soutien des chevaliers du Temple aux Arméniens, un soutien à la fois militaire, contre le sultan saldjoukide mandaté par Manuel Comnène,<sup>169</sup> mais aussi diplomatique – les templiers plaidant la cause du prince T’oros II devant ce même empereur.<sup>170</sup>

Michel le Syrien est celui qui détaille le plus le mode de vie des ordres militaires; de ce fait, il ne tarit pas d’éloges sur la discipline que les frères s’imposent à eux mêmes, ni sur leur utilité tant au combat qu’auprès des pauvres et des malades qu’ils secourent avec une constance sans faille.<sup>171</sup> Le patriarche se fait également l’écho de leur droiture et de leur intégrité lorsqu’il évoque l’occupation et le pillage du couvent de Barsaumâ, qui eut lieu le 18 juin 1148, par le comte Josselin.<sup>172</sup> Il nous fait part de la réaction des templiers devant cet événement: “Quelques Francs qui l’accompagnaient étaient du nombre des Phrêr, c’est-à-dire ‘frères’; en voyant cela ils lui dirent: ‘Nous sommes venus avec toi pour faire la guerre aux Turcs et secourir les Chrétiens, et non pas pour piller les églises et les monastères’, et ils l’abandonnèrent et s’en allèrent sans avoir mangé du pain ou bu de l’eau.”<sup>173</sup>

On peut classer le colophon du copiste Housik dans cette catégorie de sources laudatives envers les ordres militaires, puisque son auteur voue une véritable admiration aux templiers, desquels il loue le zèle, tout en évoquant leur chasteté et leur dimension militaire.<sup>174</sup>

<sup>165</sup> Grigor Yérêts, pp. 171–72, Dulaurier, *Matthieu d’Édesse*, p. 338, et Dostourian, *Matthew of Edessa*, p. 263.

<sup>166</sup> Grigor Yérêts, pp. 171–72, trad. par “milice chérie du Christ” dans Dulaurier, *Matthieu d’Édesse*, pp. 338, 354, trad. par “aimés du Christ” dans Dostourian, *Matthew of Edessa*, p. 263 et par “soldats du Christ,” p. 273.

<sup>167</sup> Grigor Yérêts, p. 189, Dulaurier, *Matthieu d’Édesse*, p. 355, et Dostourian, *Matthew of Edessa*, p. 273.

<sup>168</sup> Grigor Yérêts, p. 184, Dulaurier, *Matthieu d’Édesse*, pp. 350–51, et Dostourian, *Matthew of Edessa*, p. 270.

<sup>169</sup> Grigor Yérêts, p. 189, Dulaurier, *Matthieu d’Édesse*, p. 338, et Dostourian, *Matthew of Edessa*, p. 263.

<sup>170</sup> Grigor Yérêts, p. 188, Dulaurier, *Matthieu d’Édesse*, p. 354, et Dostourian, *Matthew of Edessa*, p. 273.

<sup>171</sup> Michel le Syrien, 3.201–203, 207–208, 235, 314, 324.

<sup>172</sup> Pour plus de détails sur les circonstances de cet événement, voir l’Anonyme syriaque, pp. 113–15, et Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés. Etude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068–1150)* (Lisbon, 2003), pp. 1238–39.

<sup>173</sup> Michel le Syrien, 3.287.

<sup>174</sup> Matevosssyan, *Colophons (XIIIe siècle)*, pp. 158–59, n° 114. Voir *supra*, les citations d’extraits du colophon.

La vision laudative des ordres passe souvent par l'évocation de leur foi, de leur générosité et de leurs qualités militaires, ainsi, les documents diplomatiques qui encensent le plus les frères sont les deux chartes de donations émises par la chancellerie des souverains arméniens, en faveur de l'ordre de Sainte-Marie des Teutoniques, que nous avons eu l'occasion de présenter à propos de la description de la dimension spirituelle des ordres. Dans la première, datée d'avril 1212, Lewon Ier assimile les teutoniques aux Macchabées, et mentionne leurs "bienfaits" et leurs "prières." Sa bienveillance envers l'ordre est renforcée lorsqu'il ordonne que ses hommes "ne puissent exiger par la force, de ces mêmes frères, quelque service ou taxe (*tributum*) ou redevance (en nature) (*angariam*) ou quelque levée d'impôt de quelque manière que ce soit, mais au contraire qu'ils soient tenus de les aimer, de les honorer et de les vénérer pour tout et en toute chose, comme il sied aux hommes pieux."<sup>175</sup> La seconde charte, accordée par Hét'oum Ier et Zapêl, le 22 janvier 1236, évoque la charité des frères et leur vaillance au combat. Ils sont d'autant plus favorables à cet ordre qu'ils en sont *confratres* et que les chevaliers teutoniques ont proclamé qu'ils les protégeraient ainsi que leur royaume.<sup>176</sup>

L'appréciation des actions et de la valeur des ordres militaires varie considérablement en fonction de la dignité des auteurs, de leur proximité d'avec ces congrégations, de contentieux potentiels ou, au contraire, d'une reconnaissance pour services rendus ou à rendre.

Alors que nous aurions pu penser à une similitude de point de vue des auteurs chrétiens orientaux sur les ordres religieux-militaires, en raison d'une proximité géographique et de certaines affinités culturelles, la réalité se révèle être toute autre. En effet, les sociétés arméniennes et syriaques sont différentes et cela se ressent à travers la tonalité des chroniques; celles écrites par les Syriaques mettent l'accent sur les aspects économiques et religieux des événements, tandis que celles rédigées par des Arméniens (vivant dans une société de type féodal) sont plus axées sur les faits militaires. Toute la palette des modes de désignation, des types de jugements, des perceptions du rôle des ordres s'offre à nous. Cependant, nous pouvons tenter de dégager certaines grandes tendances. De façon générale, les auteurs syriaques sont favorables aux ordres militaires, dont ils connaissent le mode de vie (surtout Michel le Syrien) mais, pour le reste, ils sont peu précis, surtout lorsqu'il s'agit de distinguer les templiers des hospitaliers, qu'ils préfèrent tous appeler "frères." La plupart des auteurs arméniens issus du haut clergé, qu'ils soient catholico, évêques ou encore responsables d'écoles monastiques, ont un regard plus dur envers les ordres religieux-militaires, considérant que ceux-ci ne respectent plus la mission

<sup>175</sup> Langlois, *Trésor des Chartes d'Arménie*, pp. 117–20; Strehlke, *Tabulae Ordinis Theutonici*, pp. 37–39, n° 46; et, Forstreuter, *Der deutsche Orden*, p. 234.

<sup>176</sup> Langlois, *Trésor des Chartes d'Arménie*, pp. 141–43; Strehlke, *Tabulae Ordinis Theutonici*, pp. 65–66, n° 83; et, Forstreuter, *Der deutsche Orden*, pp. 235–36.

qu'ils s'étaient fixés, et cela, dès la fin du XIIe siècle; de plus, il n'était pas concevable pour cette élite de l'Eglise arménienne de concilier vie monacale et activités guerrières. Les clercs arméniens qui, eux, exerçaient des fonctions plus modestes, ne taisent pas leur admiration pour les templiers, qu'ils voient comme des modèles de vertu et d'abnégation. Quant aux souverains arméniens et à leur entourage familial, leur représentation des ordres militaires diverge selon que nous considérons les actes à valeur juridique, souvent très élogieux (sauf envers les templiers), ou les récits à contenu historique, beaucoup plus détachés et neutres. Cependant, on perçoit clairement que c'est cette dernière catégorie d'auteurs qui connaît le mieux les ordres militaires, leurs grands maîtres, leurs principaux dignitaires et la plupart des événements qui les touchent.

La majorité des mentions relatives aux templiers, hospitaliers et teutoniques dans les sources arméniennes concernent des faits militaires, qu'il s'agisse de combats, de chevaliers faits prisonniers ou tués, etc. Il n'est pas étonnant de constater que ce soit cette caractéristique des ordres religieux-militaires que l'on rencontre le plus fréquemment dans les sources puisque l'objet même des chroniques et des histoires est de narrer ce type d'événements. Cependant, la double identité des membres de ces ordres est souvent mise en valeur, par l'adjonction de mots tels qu'"envoyés du Ciel" ou "milice du Christ"; de plus, certains auteurs prennent l'initiative de parler de la vie monacale des frères de façon plus développée. La représentation des ordres militaires fluctue davantage en fonction des écrivains qu'avec le temps, puisque l'on trouve des critiques acerbes comme des propos louangeurs à leur sujet au XIIe et au XIIIe siècle.

Bien qu'il y ait une singularité de chaque perception, et qu'aucun auteur ne puisse se défaire du prisme déformateur de sa pensée et de son milieu – son témoignage étant l'articulation entre l'acte qu'il pose et la société qu'il reflète –, une tendance générale transparaît dans les écrits des auteurs chrétiens orientaux, celle d'une représentation des ordres religieux-militaires comme des combattants désintéressés de tout bien matériel, présents sur tous les fronts et sacrifiant leur vie sur l'autel de leur foi.